



Projet d'établissement 2024 - 2027



Identification du document				
Réf	Validation	Version	Nature et motif des évolutions	Rédacteur
DC-01-01	CA le CODIR le	V1	Document d'origine	CODIR

Champ d'application Services/postes concernés	
CODIR	Tous
UV Jour	Tous
UV Nuit	Tous
IDE	Tous
Rééducation	Tous
Service technique	Tous
Hygiène locaux	Tous
Rééducation	Tous
Administratif	Tous
Service Animation	Tous
Médical	Tous



Le mot du directeur

La Maison d'accueil Spécialisée LE VILLA JOIE située à Saint Just au pied du Revermont présente la particularité d'être le seul établissement médicosocial géré par l'Association Familiale des Handicapés Physiques.

Cette singularité dans le paysage médicosocial différencie Le Villa Joie de ses voisins et permet de mettre en avant des caractéristiques chères à l'association gestionnaire : proximité, personnalisation de l'accompagnement, réactivité, adaptativité, ouverture sur l'extérieur... Le Villa Joie se distingue aussi par la grande diversité des profils ou des parcours des personnes accueillies. Cette diversité est considérée par l'AFHP comme une grande richesse et contribue à cet esprit que d'aucuns qualifient d'« esprit Villa Joie » et que nous retrouverons dans le présent Projet d'Établissement.

La réécriture de ce Projet d'Établissement a mobilisé une partie des professionnels de la Structure tout au long de l'année 2022 avec la constitution de groupes de travail amenés à réfléchir sur les 4 axes suivants :

- Proposer une offre adaptée et adaptable
- Mettre de la vie au quotidien
- Rendre la vie plus facile aux personnes présentant un handicap sensoriel
- Intégrer les préoccupations de développement durable

Des résidents de l'Établissement ont également été associés à ces travaux afin de recueillir leurs souhaits et leurs propositions sur plusieurs des thématiques précédemment identifiées.

Notons enfin que les objectifs et actions contenus dans ce Projet d'Établissement ont permis de nourrir la discussion avec notre autorité de tarification dans le cadre de négociation du nouveau CPOM du Villa Joie.

Je vous invite donc à prendre connaissance du Projet d'Établissement du Villa Joie qui couvre la période 2024-2027 et vous souhaite une bonne lecture.

Franck Louchard

Directeur de la MAS Le Villa Joie



Sommaire

Chapitre 1 : Le cadre institutionnel de la MAS Le Villa Joie	7
I. L'association AFHP est l'instance gestionnaire de la MAS Le Villa Joie	8
II. Les dates repères dans l'histoire de la MAS Le Villa Joie racontent un développement de plus de 50 ans au service de personnes adultes handicapées physiques avec ou sans troubles associés	8
III. L'offre architecturale de la MAS Le Villa Joie permet de proposer un cadre de vie de qualité, où chaque résident se sent chez lui	9
IV. Le public accueilli par la MAS Le Villa Joie et ses besoins, les modes d'action de la MAS pour y répondre	11
V. Le projet d'établissement de la MAS Le Villa Joie pour la période 2024-2027 a été construit de manière structurée, globale et responsable	14
Chapitre 2 : La gouvernance et le pilotage de la MAS Le Villa Joie	18
I. Le socle de responsabilité de la MAS Le Villa Joie constitue un guide pour gouverner la structure et piloter ses engagements	19
II. La gouvernance de la MAS Le Villa Joie repose sur la bonne articulation entre des instances de décision et de représentation	21
III. Le pilotage de la MAS Le Villa Joie permet de s'assurer du déploiement de ses engagements et de son projet d'établissement	23
Chapitre 3 : La démarche Qualité/Amélioration continue et Gestion des risques de la MAS Le Villa Joie	27
I. La politique Qualité/Amélioration continue et gestion des risques	28
II. L'approche et les dispositifs utilisés pour soutenir la politique Qualité/Amélioration continue et gestion des risques	29
III. La prévention et gestion des risques de la MAS Le Villa Joie	30
Chapitre 4 : Les droits et modalités d'expression et de participation des personnes accueillies	35
I. La Politique de gestion des Droits et de la participation des usagers	36
II. Les personnes accueillies à la MAS Le Villa Joie bénéficient de droits individuels et collectifs dans le cadre de leur vie institutionnelle	36
III. La MAS Le Villa Joie s'organise pour respecter les droits et libertés et favoriser l'expression et la participation de la personne accompagnée	39
Chapitre 5 : L'accueil et le parcours d'accompagnement du résident à la MAS Le Villa Joie	44
I. La Politique d'accompagnement du parcours de chaque résident	45
II. L'Admission d'un nouveau résident est une décision collégiale	46
III. L'Accueil d'un nouveau résident est un temps fort mobilisant résidents et professionnels	47
IV. Le Projet personnalisé (PP) est la clé de voute du bien-être du résident en séjour permanent	49
V. Les principes de gestion du dossier du résident	52
Chapitre 6 : L'offre de service de la MAS Le Villa Joie pour répondre aux besoins en santé	54
I. La politique de soins de la MAS Le Villa Joie	55
II. L'organisation coordonnée des soins dispensés au sein de la MAS Le Villa Joie	56
III. Les soins somatiques et psychiques dispensés de manière préventive	58
IV. Les soins somatiques et psychiques dispensés à titre curatif	60
V. Les soins somatiques et psychiques dispensés à titre palliatif	64
VI. La gestion de la fin de vie et l'accompagnement du deuil	65
VII. La gestion des urgences	66



Chapitre 7 : L'offre de service de la MAS Le Villa Joie pour répondre aux besoins de vie quotidienne et de socialisation	67
I. La politique d'accompagnement à la vie sociale et quotidienne de la MAS Le Villa Joie	68
II. L'organisation pour accompagner la vie quotidienne et la vie sociale	69
III. Les prestations permettant de répondre aux besoins en autonomie dans la vie quotidienne	71
IV. Les prestations permettant de répondre aux besoins de participation sociale	75
Chapitre 8 : L'ouverture de la MAS Le Villa Joie sur son environnement	80
I. La MAS Le Villa Joie s'appuie sur des partenaires pour déployer son action	81
II. La MAS Le Villa Joie s'appuie sur des bénévoles pour soutenir son action	83
III. Le développement de la Communication externe	84
IV. Le Développement Durable	85
Chapitre 9 : Ressources et moyens de la MAS Le Villa Joie	86
I. La Gestion des Ressources Humaines et de la Qualité de Vie au Travail à la MAS Le Villa Joie	87
II. La gestion administrative, budgétaire, financière et comptable au sein de la MAS Le Villa Joie	93
III. La gestion du système d'information au sein de la MAS Le Villa Joie	94
IV. La gestion des locaux et des espaces au sein de la MAS Le Villa Joie	95
V. La gestion logistique au sein de la MAS Le Villa Joie	96
En conclusion	98
Annexes	99
Table des sigles et des abréviations	100
Annexe 1 - Données concernant le public accueilli entre 2017 et 2021	101
Annexe 2 - Extrait du schéma régional de santé AURA 2018 2028 (p 226 et suivants)	102
Annexe 3 - Evaluation des objectifs présents dans le projet d'établissement et le CPOM précédents	103
Annexe 4 - Maintien des compétences	104

Dans ce qui suit :

Nous employons certains termes dont nous donnons une définition en annexe (définitions, glossaire).

Nous mettons en évidence dans des encadrés « **A noter** » des éléments ayant guidé ou alimenté nos travaux pour aboutir au présent projet d'établissement

Nous énonçons dans des encadrés « **Engagement** » les actions constituant nos engagements dans le cadre de la période 2024-2027

Nous signalons des documents (d'organisation, de fonctionnement) en les soulignant : ces documents sont gérés dans le cadre de la **procédure de gestion documentaire** de la structure



La fiche d'identité de la MAS Le Villa Joie répertorie les éléments administratifs principaux

Maison d'Accueil Spécialisée Le Villa Joie		
Organisme gestionnaire	Association Familiale des Handicapés Physiques (AFHP)	Siège social Maison de la Culture & de la Citoyenneté 4 allée des Brotteaux 01000 Bour en Bresse
Etablissement	MAS Le Villa Joie	Adresse 120 chemin de la Couvo 01 250 Saint Just
Coordonnées	FINESS : 01 078 692 9 Code catégorie : 255 - Maison d'Accueil Spécialisée Code Discipline d'Équipement : 917 - accueil spécialisé pour adultes handicapés 658 - accueil temporaire pour adultes handicapés	SIRET : 333 575 173 00013
Date d'ouverture	2/1/1986	
Autorisation et capacité d'accueil autorisé	• Arrêté de l'ARS du 20/12/2016, pour une capacité totale de 50 places réparties en 4 places de séjour temporaire et 46 places d'hébergement permanent • Arrêté préfectoral du 29/2/2008 transformant 2 places de séjour temporaire en 2 lits d'hébergement permanent • Arrêté préfectoral du 14/9/2004, pour la transformation de 4 places de séjour temporaire en 4 lits d'hébergement permanent • Arrêté préfectoral d'autorisation de l'Ain du 25/8/1982 pour la création d'une MAS de 40 lits et 10 places d'accueil temporaire	
Autorité de tarification	ARS Auvergne Rhône Alpes 241 rue Garibaldi 69 418 Lyon	Délégation de l'Ain 9 rue de la Grenouillère 01 012 Bourg en Bresse
Références réglementaires principales	Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles : • L. 312-1 : ESMS • D344-5-1 et D344-5-3 : MAS	Schéma régional de santé AURA 2018 2028 Nouveau référentiel Qualité pour les ESMS
Financement	Dotation globale – CPOM • CPOM n°1 du 1/1/2018 au 31/12/2022 • CPOM n°2 du 1/1/2023 au 31/12/2027	
Evaluations et projets d'établissements	Dernier Projet d'établissement : 2015 - 2019	Dernière évaluation externe : novembre 2014



Chapitre 1

Le cadre institutionnel de la MAS Le Villa Joie

L'Association Familiale des Handicapés Physiques (AFHP) existe depuis 1975, la MAS Le Villa Joie depuis 1986

Le mode d'action mis en œuvre de manière privilégiée par la MAS Le Villa Joie est l'hébergement

Le public accueilli par la MAS Le Villa Joie se caractérise par une forte dépendance motrice ; sont également à prendre en compte les évolutions suivantes : le vieillissement, la part croissante de troubles intellectuels, la part croissante de maladies évolutives

Le projet d'établissement 2024 -2027 est une opportunité de clarifier l'offre et les parcours, de donner des perspectives, de poser un pilotage, de communiquer



I. L'association AFHP est l'instance gestionnaire de la MAS Le Villa Joie

L'Association Familiale des Handicapés Physiques (AFHP) a été créée en 1975 sous l'impulsion d'un collectif de familles de personnes handicapées, et est depuis 1982 gestionnaire de la MAS Le Villa Joie.

L'établissement a ouvert ses portes en **1986**

Le projet associatif de l'AFHP, rédigé en 2008, reste un document qui fait référence depuis l'origine, par les valeurs et objectifs qu'il assigne à la MAS Le Villa Joie en matière d'accompagnement et de gestion, et notamment :

- L'**esprit familial**,
- L'**entraide et la solidarité** entre les adhérents, les personnes en situation de handicap physique et leurs familles.
- La recherche d'un **mode de vie pour** les résidents qui soit le plus proche possible de celui du citoyen ordinaire.
- La **singularité** de chaque personne accueillie, qui est prise en charge dans sa globalité
- La promotion du **droit des résidents, de leur libre choix** au regard des prestations proposées
- La proposition d'un **accompagnement** de qualité favorisant le développement de chacun, son autonomie et son insertion, ceci de manière adaptée à son âge et à ses besoins

Depuis lors, l'établissement a construit autour des lignes directrices fondamentales posées dans le projet associatif, et s'est développé en lien avec les besoins des usagers et de leurs familles, et les attendus posés par les pouvoirs publics.

C'est sur ce socle que repose le projet d'établissement 2024-2027.

II. Les dates repères dans l'histoire de la MAS Le Villa Joie racontent un développement de plus de 50 ans au service de personnes adultes handicapées physiques avec ou sans troubles associés

- 1955** ➤ Organisation de séjours vacances pour des personnes handicapées physiques à l'initiative de la « Fraternité catholique des malades et handicapés de l'Ain » qui édite un bulletin « Vers la Joie ».
- 1975** ➤ Étude et réalisation d'un projet de Centre de vie pour handicapés physiques LE VILLA JOIE
- 1982** ➤ Arrêté préfectoral d'autorisation de « création à Saint Just (Ain), d'une MAS de 40 lits et 10 places d'accueil temporaire, réservés à des adultes handicapés physiques »
- 1986** ➤ Ouverture de la MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE LE VILLA JOIE, avec une population relativement jeune originaire de toute la Région Rhône Alpes, et notamment de la région lyonnaise.
- 2002** ➤ Acquisition d'une parcelle de terrain de 6 732 m², à côté du site actuel du VILLA JOIE par l'AFHP, en vue de l'extension de l'Établissement
- 2004** ➤ Par arrêté préfectoral du 14 septembre 2004, par transformation de 4 places de séjour temporaire en 4 lits d'hébergement permanent, la capacité de la MAS Le Villa Joie passe à 44 lits en séjour permanent et 6 places d'accueil temporaire.
Les 2 unités de vie la « Forêt » et la « Clairière », de 15 studios chacune, sont créées
- 2005** ➤ Ajournement par les pouvoirs publics d'un nouveau projet d'extension portant sur la création de 12 lits et de bâtiments pour réaménager et restructurer les locaux existants
- 2008** ➤ Arrêté préfectoral du 29 février 2008 transformant 2 places de séjour temporaire en 2 lits d'hébergement permanent (46 lits - 4 places), au motif que le taux d'occupation des séjours temporaires est trop faible (60 - 65 %).



III. L'offre architecturale de la MAS Le Villa Joie permet de proposer un cadre de vie de qualité, où chaque résident se sent chez lui

La MAS Le Villa Joie est implantée au sein de la commune de Saint Just dans le département de l'Ain, sur un terrain de 12 000 m². L'AFHP est propriétaire d'un terrain adjacent de 7 500 m².

Dans un cadre champêtre et apaisant, l'établissement est soigné, conforme.

Le principe d'organisation des espaces au Villa Joie est de concilier le « vivre chez-soi » et le « vivre ensemble ».

L'établissement est situé à 5 km du centre de Bourg en Bresse et 65 km de Lyon.

Les bâtiments sont construits de plain-pied sur 4900 m², et comprennent :

- Un espace hébergement et vie collective
- Des espaces de soins et de maintien
- Des espaces administratifs et techniques

- **Les espaces dédiés à l'hébergement et à la vie collective comprennent des lieux privatifs et des espaces communs**

L'Établissement est divisé en **3 unités de vie**, sans différenciation de pathologies ou de handicap :

- Les unités de vie « La Forêt » et « La Clairière » comptent 15 studios chacune,
- L'unité de vie « Le Hameau » compte 20 studios.

La MAS Le Villa Joie comporte 50 **studios individuels de 28 m²** disposant chacun :

- D'une salle de bain,
- D'une ouverture sur l'extérieur avec terrasse privative accessible.
- De moyens de communication, avec un téléphone muni d'une ligne directe et un accès en wifi permettant aux résidents qui le souhaitent de bénéficier d'un accès à internet en haut débit.

Le studio du résident est par nature un espace d'intimité

Chaque unité de vie est équipée d'un **lieu de vie**, équipé d'une cuisine accessible :

- Qui est utilisé pour les petits déjeuners et les repas en petit groupe.
- Qui a vocation d'être également un lieu de rencontre, de lecture et de loisirs calme pour les résidents.
- Qui est utilisable le week-end par les familles ou amis désireux d'organiser un déjeuner ou un temps de visite avec un résident.

Les lieux de vie sont par nature des lieux de relation et de rencontres

Au titre des espaces collectifs, la MAS Le Villa Joie compte également :

- Un espace dit « **Beau Bar** », qui est un lieu polyvalent pour les résidents : repos, attente de RDV, échanges, activités...
- Un espace dit « **Club** », qui est un lieu accueillant des activités d'animation*
- Un espace **bibliothèque** qui est aussi un espace dédié aux familles
- Un espace **multi sensoriel**, comportant un espace Snoezelen et un espace balnéothérapie
- La salle de restaurant

À noter

L'organisation des espaces est définie et gérée conformément aux dispositions du Décret 20/3/2009 (cf. Art. 344-5-3 du CASF), qui définit pour des établissements tels que les MAS une attention pour :

- Favoriser la relation des personnes handicapées aux autres ...
- Développer les potentialités ...
- Favoriser leur participation à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées ;
- [Porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique]
- Veiller au développement de la vie affective et au maintien du lien avec leur famille ou leurs proches ;
- Garantir l'intimité en leur préservant un espace de vie privatif ;
- [Assurer un accompagnement médical coordonné garantissant la qualité des soins]
- Privilégier l'accueil des personnes par petits groupes au sein d'unités de vie.



- Des espaces extérieurs, aménagés pour faciliter la mobilité des résidents, les accueillir (promenoirs, pergolas, chemins, etc....) et les distraire (poulailler...)

Les espaces collectifs sont tout à la fois des lieux de socialisation, de détente et de loisirs

- **Les espaces dédiés aux soins et aux activités rééducation et réadaptation**

Au titre des espaces de soins, la MAS Le Villa Joie compte :

- Des bureaux médicaux pour les consultations
- Des salles de relèves
- Un plateau technique pour les soins de rééducation et réadaptation fonctionnelle* : kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité,...

- **Les espaces administratifs et techniques**

Ces espaces sont dédiés :

- A l'accueil
- Aux activités de direction et d'administration
- A la cuisine
- A la lingerie
- Aux services techniques

- **L'ensemble des bâtiments est entretenu et décoré**

Depuis son ouverture le bâti est entretenu et régulièrement modernisé, afin de concilier en permanence :

- Le confort de vie pour les résidents
- La qualité de vie au travail pour les professionnels.
- La sécurité pour les résidents et les professionnels
- La conformité aux prescriptions réglementaires



IV. Le public accueilli par la MAS Le Villa Joie et ses besoins, les modes d'action de la MAS pour y répondre

La MAS Le Villa Joie a depuis l'origine fait le choix de ne pas « spécialiser » son offre et d'accueillir tous âges adultes et tous types de handicap moteur, avec ou sans troubles associés.

De fait, les résidents accueillis présentent des **pathologies variées, évolutives ou non**, ce qui confère une certaine hétérogénéité clinique aux situations, avec cependant 2 caractéristiques communes :

- **Une population fortement dépendante sur le plan moteur**, équipée d'un appareillage conséquent.
- **Un accroissement de troubles associés de type intellectuel**, qui peuvent altérer notamment le degré de compréhension et/ou d'expression du résident

L'enjeu pour la MAS le Villa Joie est de rester un établissement « polyvalent », ouvert à tous types de handicap, qui s'adapte en permanence aux pathologies que présentent ses résidents, et à leur évolution dans le temps.

1. Les tendances observées parmi le public accueilli : vieillissement, part croissante de maladies évolutives

Les données de population ont fait l'objet d'une analyse préalable sur la période **2017-2021** : il ressort de ces analyses **5 caractéristiques** à prendre en compte, comme autant de besoins auxquels il convient de porter une attention particulière et qui orientent la MAS Le Villa Joie sur ses modes d'actions.

Une proportion croissante de maladies évolutives parmi les résidents permanents : + 23 % entre 2017 et 2021.

Les maladies évolutives nécessitent une adaptation plus importante de la prise en charge, notamment au regard des troubles associés du comportement qu'elles peuvent présenter

Certaines pathologies particulières (ex : Maladie de Huntington) peuvent nécessiter des compétences spécifiques, pour lesquelles les réponses sur le marché de la formation restent insuffisantes.

Les résidents porteurs de maladie évolutive rentrent à la MAS Le Villa Joie plutôt sur la tranche d'âge au-delà de 45/50 ans

Le vieillissement des résidents est plus une constante qu'une évolution

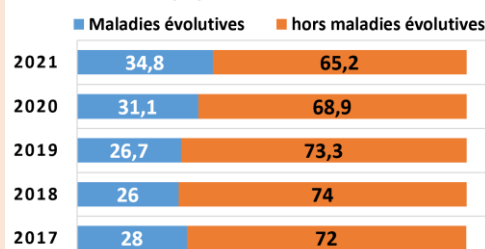
Les résidents rentrent en moyenne après 40 ans

La proportion des résidents âgés de plus de 45 ans est d'environ 80 % : cette proportion est assez stable sur 5 ans

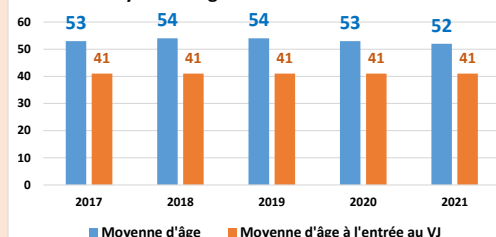
La proportion de résidents jeunes reste très minoritaire, malgré les actions développées par la MAS Le Villa Joie (cf. annexe 3) : l'accueil de résidents plus jeunes était un objectif présent dans le projet d'établissement et le CPOM précédents qui n'a pu être mis en place, faute de demande

Le vieillissement interroge Le Villa Joie en matière d'accompagnement de **handicaps sensoriels**, en partie consécutifs au vieillissement

Maladies évolutives/non évolutives (%) -2017-2021



Moyenne d'âge résidents hébergés et moyenne d'âge à l'entrée -2017 à 2021





La provenance des résidents varie peu entre 2017 et 2021

À l'occasion de la négociation du CPOM 2022 -2027, l'ARS a exprimé le « souhait » de privilégier les demandes émanant du département.

L'activité de séjours temporaires reste établie autour de moyennes qui varient peu

Il est décompté une quarantaine de séjours temporaires par an, d'une durée de 32 jours en moyenne. Environ 2/3 des séjours temporaires sont motivés par le besoin de répit des proches, le 1/3 restant étant une occasion pour le résident de « tester » le mode d'accueil, l'accompagnement médical, paramédical et socioéducatif proposés par Le Villa Joie, et ce dans l'optique d'un futur accueil en séjour permanent.

La part de résidents bénéficiant d'une mesure de protection juridique pour majeur reste stable, et représente en moyenne 70 % des personnes accueillies

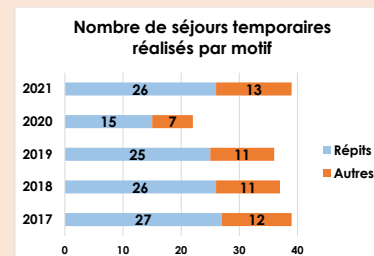
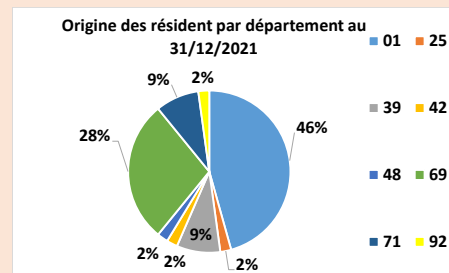
Le référentiel d'observation des compétences sociales (ROCS)* a permis de 2017 à 2023 de repérer les besoins de chaque résident et de définir des objectifs prioritaires, des moyens et des actions selon **5 dimensions des prises en charge**, à savoir le quotidien, la vie sociale, la vie affective, la santé et l'environnement. Le recueil des besoins, attentes et souhaits des résidents et de leur responsable légal a effectivement été à la base de ce travail dans le cadre du projet personnalisé.

En Juin 2023 le Villa Joie a entamé une nouvelle étape pour la mise en place d'un dispositif appelé Sérafin-PH reprenant les besoins des résidents et la réponse à ces besoins selon 3 dimensions que sont la santé, l'autonomie et la participation sociale. Il s'agit-là notamment de la mise en place d'un nouvel outil qui s'inscrit dans une dynamique du territoire français d'harmonisation. Les aménagements du projet personnalisé mis en place en 2017 ont donc été une étape qui nous permet aujourd'hui de passer plus facilement à Sérafin-PH.

Ce qui ressort de l'examen des données populationnelles ci-dessus, en lien avec la nomenclature Sérafin PH, c'est un accroissement continu et nécessaire sur les 3 volets de besoins :

- Besoins en matière de santé somatique et psychique
- Besoins en matière d'autonomie
- Besoins pour la participation sociale

Dans son projet d'établissement 2024-2027, la MAS Le Villa Joie prend particulièrement en compte le vieillissement des résidents, la part croissante de maladies évolutives, l'accompagnement des handicaps sensoriels.



Source : statistiques internes MAS Le Villa Joie

Engagement 1

Dans le cadre de son CPOM, la structure s'engage à rechercher une plus grande personnalisation des prestations en implantant Sérafin PH



2. Les modes d'actions de la MAS Le Villa Joie sont alignés sur les besoins de la population accueillie

Les modes d'action sont les modalités opérationnelles que choisit Le Villa Joie pour décliner son projet d'établissement. Ces modes d'actions ont été déterminés en accord avec l'ARS à l'occasion de la négociation du CPOM 2022.

- **Le mode d'action privilégié reste l'hébergement**

Sur la base de l'analyse des données populationnelle, 2 modes d'actions sont réaffirmés :

- Hébergement permanent, à hauteur de 46 places
- Hébergement temporaire, à hauteur de 4 places

A la MAS Le Villa Joie, l'accueil en hébergement reste la modalité d'action privilégiée.

- **En sus de l'hébergement temporaire, source de répit pour les aidants, une offre spécifique d'aide aux aidants sera étudiée durant la période 2024-2027**

Le vieillissement des familles, en corolaire du vieillissement des résidents, soulève des questions et est source d'anxiété pour les proches ; pour apporter un soutien aux familles, une réflexion spécifique sera engagée, pour déterminer les sujets et la modalité la plus adaptée pour apporter un appui ciblé aux proches :

- Un temps de parole de type **Café des Familles** pourrait être proposé
- Une liste de thématiques serait arrêtée : par exemple l'utilisation d'équipements, le vieillissement, des pathologies particulières, l'aménagement des espaces, des questions en lien avec l'éducation à la santé, etc...
- Des compétences internes seraient mobilisées : par exemple psychomotricienne, médecin, ergothérapeute, etc...

Engagement 2

Une offre d'aide aux aidants sera étudiée durant la période 2024-2027 ; à cette fin une réflexion spécifique sera conduite, qui mobilisera le CODIR, la psychologue, le médecin, la secrétaire médicale

- **La MAS Le Villa Joie est attentive à trouver des places dans des situations d'urgence**

Le nombre de demandes de places permanentes et la liste d'attente ne permettent pas de dédier des places à l'accueil d'urgence.

Toutefois, s'il n'y a pas d'offre dédiée aux situations d'urgence, Le Villa Joie a néanmoins déjà pu proposer à son autorité de tutelle de transformer provisoirement une place d'accueil temporaire en place d'accueil permanent. Cette proposition a déjà pu permettre d'apporter une solution dans le cadre d'un PAG (Plan d'Accompagnement Global) ou d'un GOS (Groupe Opérationnel de Synthèse) déclenché par la MDPH.

- **La MAS Le Villa Joie oriente si besoin les demandes d'accueil de jour**

Une offre d'accueil de jour n'a pas été retenue, les conditions n'étant pour l'heure pas réunies

Des accueils de jour existent aux alentours

À noter

Les modes d'actions proposés par la MAS Le Villa Joie sont en phase avec les attendus du **schéma régional de santé AURA 2018 2028** pour le département de l'Ain :

1. Offre de Répit

Chaque établissement doit développer, seul ou en partenariat, une offre d'aide aux aidants conformément à l'action 12 de la démarche nationale en faveur des aidants : accueils séquentiels, accueil de jour, répit, urgence...

2. Personnes Handicapées Vieillissantes

L'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes peut être organisé à travers quatre leviers : · L'adaptation de l'offre existante des MAS et FAM pour assurer le maintien des résidents avançant en âge.



V. Le projet d'établissement de la MAS Le Villa Joie pour la période 2024-2027 a été construit de manière structurée, globale et responsable

Le projet d'établissement répond aux obligations réglementaires de réécriture des projets d'établissement tous les 5 ans.

Pour autant, le projet d'établissement 2024-2027 n'est pas une simple actualisation de la version précédente (2015-2019) : il incarne la manière dont la MAS Le Villa Joie veut travailler, en combinant :

- Une approche **structurée**, qui emprunte à la gestion de projet avec analyse préalable, objectif, pilotage et évaluation
- Une approche **globale**, qui intègre l'ensemble des attendus vis-à-vis de la mas
- Une posture **responsable**, qui se traduit par une série de prises de position et d'engagements

Construit « autour du résident », le projet d'établissement 2024-2027 incarne la manière dont la MAS Le Villa Joie veut travailler

Il se veut à la fois un outil :

- . *clarifiant l'offre et les parcours,*
- . *de pilotage de l'action opérationnelle,*
- . *de communication vis-à-vis de toutes les parties prenantes*

1. L'élaboration du projet d'établissement a été guidé par un objectif collectif...

Le Comité de Direction de la MAS Le Villa Joie a réalisé un cahier des charges du projet d'établissement avant l'engagement de tout travail. Il a énoncé son souhait de disposer d'un projet d'établissement **mobilisateur, opérationnel et valorisant**, qui favorise qualité de prise en charge et QVT.

- **Par mobilisateur**, il a été entendu un projet d'établissement qui soit :
 - Porteur de sens
 - Une opportunité de solliciter les équipes et les résidents
- **Par opérationnel**, il a été entendu un projet d'établissement qui soit :
 - Un appui pour guider et faire progresser
 - Une traduction pratique des attendus posés par la réglementation et/ou les institutionnels, dont notamment ceux issus de la négociation du cpom pour la période 2024-2027, du nouveau référentiel qualité pour les esms, du nouveau système de tarification serafin ph
 - Un levier d'amélioration continue de la qualité et de la QVT
- **Par valorisant**, il a été entendu un projet d'établissement qui soit :
 - Lisible pour les résidents et leur famille, les professionnels, les acteurs externes



2. L'élaboration du projet d'établissement s'inscrit dans une posture responsable, assumant la continuité entre le passé et l'avenir...

Le passé est ce qui a enrichi la MAS Le Villa Joie depuis sa création : sa mission, ses valeurs, son approche, et également sa capacité à tirer parti de son expérience.

À ce titre une attention a été portée en 1^{er} lieu :

- A l'évaluation de la conduite de son projet d'établissement précédent (2015-2019) et de son CPOM (2018-2022)
- A la mise en valeur d'un socle commun de responsabilité constitué de sa mission, ses valeurs, ses principes d'actions et de gouvernance

À noter

L'évaluation de l'atteinte des objectifs posés dans le CPOM et dans le projet d'établissement précédents aboutit à un taux global de réalisation de 62 %

Sont particulièrement questionnés :

- l'**attrait du Villa Joie pour des jeunes**
- la **dynamisation de la démarche Qualité**

Cf Annexe 3

Cf Orientations 2024-2027

L'avenir dynamise et donne un cap à l'action collective de la MAS Le Villa Joie...

A ce titre, une réflexion a été menée dans un 2nd temps pour repérer les évolutions devant guider l'action de la MAS Le Villa Joie sur les 5 prochaines années :

- Evolution des besoins des personnes accompagnées
- Evolution du cadre réglementaire et des attentes des institutionnels
- Evolutions sociétales, qui viennent interpeller la MAS Le Villa Joie dans sa capacité à s'adapter, de manière responsable

Les évolutions ainsi repérées :

- Ont abouti à poser **des orientations stratégiques pour la période 2024-2027**
- Ont nourri la **négociation du cpom** qui s'est déroulée de manière simultanée, fin 2022
- Ont intégré la réflexion sur la mise en œuvre du **référentiel qualité et de sérafin ph.**

3. Pour alimenter ses réflexions, et inspirer son projet d'établissement 2024-2027, la MAS Le Villa Joie s'est nourrie d'un ensemble de points de repère

A ce titre notamment :

• À l'échelle nationale :

- La **loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002** portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale
- Le **décret du 20/3/2009**, qui définit les obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant les personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie (cf. Art. 344-5-3 du casf)
- Le **nouveau référentiel qualité** des ESMS édité par la has en 2022, et de manière plus générale les principes d'une **démarche qualité**
- Les nouveaux textes concernant le **cvs**
- Les nomenclatures **Serafin-ph**
- Les accords nationaux interprofessionnels de 2013 puis 2020 sur la **qualité de vie au travail**,
- Les **recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la has**
- La **loi de 2005** sur le handicap,
- La **loi du 3 janvier 1968** réformée en 2008, qui organise les mesures juridiques pour majeurs protégés.

• À l'échelle départementale et régionale :

- Le schéma régional de santé AURA 2018-2028
- Les négociations sur le CPOM fin 2022



- **À l'échelle locale de la structure :**

- **Le projet associatif** de 2008
- **Les repères éthiques et juridiques de la mas le villa joie**, rédigés en 2008
- Une évaluation de la conduite du projet d'établissement 2015-2019
- Une évaluation du cpom 2018-2022
- **L'examen et analyse des données populationnelles** concernant les résidents accueillis sur les 5 dernières années 2017 à 2021 (cf. Chapitre 1 § iv)
- **Le socle de responsabilités de la mas le villa joie**, constitué de **sa mission, ses valeurs, ses principes** qui sont présentés dans le chapitre 2

4. L'élaboration du projet d'établissement 2024-2027 est l'aboutissement d'un travail ouvert et participatif...

Le Projet d'établissement 2024-2027 a été construit en associant :

- Le Comité de direction,
- Le personnel, mobilisé en 4 groupes de travail
- Les résidents, associés à l'occasion de 2 temps d'échange en présence des professionnels, et également via le CVS réuni le 15 septembre 2022
- Le Conseil d'administration, réuni le 19 octobre 2022.

Le Comité de direction, constitué des cadres de l'établissement, a eu pour mission :

- **De donner « le cap »** : pour cela il a évalué les réalisations de l'établissement depuis la date du dernier projet d'établissement, analysé des données populationnelles internes, pris en compte les attendus réglementaires, puis formulé les grandes orientations pour guider l'action du Villa Joie pour les années 2024-2027
- **De définir des thématiques de travail**, dont une partie a été travaillée en CODIR et une partie en groupes de travail
- **De collecter les travaux des groupes de travail**
- **De suivre l'avancement général** des travaux
- **De faciliter la communication entre tous**
- **De porter si besoin des arbitrages**, de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement pour mettre en œuvre les propositions validées (cf. Chapitre 2 : Gouvernance et pilotage)

L'ensemble du personnel a été réuni collectivement à 2 reprises : pour présenter la démarche, pour partager le projet finalisé.

Le projet a été présenté lors d'un Comité de Pilotage élargi, puis aux professionnels, aux Instances Représentatives du Personnel (IRP) et au CVS. Le projet d'établissement a été validé en Conseil d'Administration, puis transmis à l'Agence Régionale de Santé.

En tant qu'outil souhaité pour communiquer, le projet d'établissement est mis en ligne sur le site du Villa Joie

À noter

Les réflexions collectives ont porté ce qui pouvait être mis en place pour :

1. Adapter l'accompagnement tout au long de la vie des résidents, et notamment à l'occasion du vieillissement
2. Mettre de la vie au quotidien
3. Rendre la vie plus facile aux personnes qui présentent un handicap sensoriel
4. Intégrer les préoccupations de Développement Durable
5. Développer des outils permettant d'intégrer une logique de Qualité, les principes de Sérafin PH etc.
6. Ouvrir davantage la structure, communiquer à l'extérieur
7. Articuler la gouvernance associative et la gouvernance opérationnelle
8. Développer des outils favorisant la coordination
9. Répondre aux enjeux de RH, de QVT, pour être une structure attractive
10. Articuler l'action des différents intervenants : partenaires, bénévoles, etc...



5. Le projet d'établissement 2024-2027 est présenté en s'inspirant de la structuration de l'outil Sérafin PH

En référence à la sémantique utilisée par Sérafin PH, le projet d'établissement souhaite mettre en évidence la manière dont la MAS Le Villa Joie définit et met en œuvre des **prestations** pour répondre aux besoins des personnes accompagnées, sachant que par référence à Sérafin PH :

- **Le besoin** est défini comme l'écart à la norme de réalisation en s'appuyant sur les capacités et potentialités, les habitudes et le projet de vie de la personne.
- **Une prestation** s'entend comme un service à l'utilisateur, une « **valeur ajoutée** » qui mobilise des fonctions supports et nécessite des actions dans, avec et sur l'environnement. Ceci permet à la fois d'identifier des prestations directes (liée à la valeur ajoutée pour la personne) et les prestations indirectes (prestations de support et de pilotage).

Le projet d'établissement 2024-2027 expose comment est évalué le besoin du résident, et comment il est répondu à ce besoin

En référence à Sérafin PH, la réponse aux besoins du public accueilli est structurée en : offre de soins, accompagnement à l'autonomie, accompagnement à la participation sociale

15 réunions du Comité de Direction	8 réunions de Groupes de travail	2 réunions avec des résidents 8 résidents, dont 2 membres du CVS ont participé
40 engagements, reposant sur 131 actions identifiées comme nécessaires au déploiement du Projet d'établissement 2024-2027	45 salariés mobilisés durant les travaux	1 réunion CVS 1 réunion CSE 1 réunion CA



Chapitre 2

La gouvernance et le pilotage de la MAS Le Villa Joie

La MAS Le Villa Joie s'est dotée d'un socle de responsabilités qui la singularise : sa mission, ses valeurs, ses principes d'action et de gouvernance

La gouvernance de la MAS Le Villa Joie comprend des instances de décision et de représentation

Le pilotage de la MAS Le Villa Joie repose sur un corpus documentaire et des espaces de coordination : 11 politiques générales sont définies

L'éthique est abordée de manière globale, dans le cadre des Commissions thématiques

Le projet d'établissement est piloté dans le cadre de la démarche Qualité



I. Le socle de responsabilité de la MAS Le Villa Joie constitue un guide pour gouverner la structure et piloter ses engagements

Le socle commun de responsabilité de la MAS Le Villa Joie constitue l'ADN de la structure : ce sont des engagements volontaires qui structurent et guident son action

Ce socle de responsabilité a été travaillé et défini collectivement, et validé par le CA

La MAS Le Villa Joie se donne un cadre d'action qui lui est propre pour remplir la mission de service public que lui confèrent ses institutions de tutelle

1. La mission de la MAS Le Villa Joie est la raison d'être que se donne notre collectif

Notre mission, c'est...

Apporter à chaque résident les moyens de s'épanouir et de se sentir bien dans sa vie et dans son corps, en lui offrant au quotidien une qualité de vie, de développement personnel et de soins adaptée en permanence à ses besoins, ses capacités, ses envies

Pour cela, dans un cadre de vie agréable et sécurisant, une équipe de professionnels compétente est en permanence attentive, bienveillante et à l'écoute, pour que chaque résident se sente entouré et soutenu.

2. Les valeurs sont ce qui nous rassemble, ce qui nous guide au quotidien dans ce que nous faisons en toutes circonstances

Nos valeurs sont au nombre de 4

- . **L'Humanisme**, qui repose sur une posture d'empathie et de bienveillance
- . **L'Altérité**, fondée sur le respect et la reconnaissance de chaque personne dans toutes ses singularités
- . **La Laïcité**, dans nos décisions, dans nos actions
- . **L'Équité**, fondée sur une posture d'attention et d'ouverture, afin d'aboutir pour chacun à un même résultat en prenant en compte les capacités et besoins de chacun.

3. Nos principes sont la façon dont nous envisageons et décidons de vivre nos valeurs, dans nos accompagnements et dans notre gouvernance

Ces principes sont ce que nous mettons en œuvre et ce à quoi nous sommes constamment attentifs, dans l'action concrète, pour accomplir notre mission

Nous prenons soin de chaque personne, dans le respect de sa singularité, en mettant en œuvre les principes d'accompagnement suivants :

- . **Favoriser le pouvoir d'agir des personnes**, par une posture d'attention et de recherche de leur expression, en toutes circonstances et par tous moyens :
 - Pour recueillir leurs **besoins, leurs choix et leur consentement** sur nos propositions
 - Pour détecter et prévenir tout type de souffrance, **physique ou psychique, et toute évolution de leur état**



- . **Rechercher le bien être des personnes**, en s'intéressant à toutes les dimensions de leur vie et en recherchant pour chacune un soutien adapté :
 - Dans leur **Vie quotidienne**, en facilitant et en rendant le plus agréable possible les actes de tous les jours
 - Dans leur **Vie sociale**, en favorisant la participation à des activités **sociales, culturelles et sportives**
 - Dans leur **Vie affective**, en maintenant le lien avec les proches, la famille ou en facilitant le développement d'une relation intime
 - Dans le **soin du corps et de l'esprit**, en apportant **des soins de qualité**
- . **Chercher à développer et à maintenir les potentialités de chaque personne, par une stimulation adaptée tout au long de leur existence**
- . **Organiser et aménager le cadre de vie de chaque personne :**
 - Pour préserver l'intimité
 - Pour mettre de la vie
 - Pour favoriser l'autonomie

Pour cela, nous assumons nos principes d'accompagnement par des choix de gouvernance favorisant :

- . Un **cadre d'intervention clair et partagé**, où les responsabilités sont définies
- . Une posture favorisant la **participation des professionnels**
- . Une attention au **développement continu des compétences**
- . Un **pilotage de nos actions**, permettant l'évaluation, les choix éclairés et facilitant l'amélioration continue
- . La **souplesse et l'adaptabilité**
- . La **proximité**,

4. Pour réaliser sa mission, conformément à ses valeurs, la MAS Le Villa Joie identifie 4 orientations pour la période 2024-2027,

- **Orientation n°1 : Proposer un accompagnement adapté et adaptable, pour apporter le meilleur à nos usagers tout au long de leur vie**
Les besoins et rythmes des résidents évoluent, notamment avec l'âge : ceci nécessite de rechercher en continu la meilleure articulation entre leur projet individuel et leur inscription dans le collectif
- **Orientation n°2 : Dynamiser notre réseau relationnel et partenarial**
Pour mieux réaliser notre mission, nous devons rechercher et faciliter les synergies et complémentarités
- **Orientation n°3 : Développer une politique RH en lien avec une société qui évolue**
Les besoins de la société et des professionnels évoluent : nous devons en tenir compte dans notre gestion des professionnels
- **Orientation n°4 : Renforcer la qualité de notre fonctionnement par de nouveaux outils et de nouvelles pratiques**
Nos ressources doivent être efficaces et pilotées

Ces 4 orientations constituent autant de grands sujets auxquels la MAS Le Villa Joie souhaite répondre sur la période 2024-2027



II. La gouvernance de la MAS Le Villa Joie repose sur la bonne articulation entre des instances de décision et de représentation

La gouvernance de la MAS Le Villa Joie est l'organisation qui pose des politiques et prend des décisions pour organiser et faire fonctionner l'établissement.

La bonne articulation entre les instances de décision et de représentation permet de définir, animer et contrôler la politique de l'établissement et de sécuriser le pilotage de son projet d'établissement

1. La bonne articulation entre le Conseil d'administration et le Comité de Direction permet de définir l'organisation et le fonctionnement de la MAS Le Villa Joie

L'association AFHP a organisé une délégation de responsabilités, dans le cadre d'un Document Unique de Délégation, qui donne au directeur de la MAS Le Villa Joie la latitude pour organiser et faire fonctionner l'établissement, **conformément au socle de responsabilités** de l'établissement (cf. § I)

Ainsi, le **Conseil d'administration** se réunit au moins 4 par an, notamment pour voter le Budget (Etat prévisionnel des recettes et des dépenses - EPRD), approuver le résultat comptable des exercices clos (État Réalisés des Recettes & des Dépenses - ERRD) et contrôler la bonne gestion de la MAS Le Villa Joie.

Le Directeur représente l'établissement, anime la politique d'établissement, veille à l'équilibre budgétaire, impulse la démarche qualité, est responsable et rend compte de son action au conseil d'administration et aux autorités de tarification. Pour cela, il s'appuie sur un Comité de Direction (CODIR) composé du Directeur, du cadre administratif, du cadre de santé, des IDEC.

Sur son périmètre, **chaque cadre membre du CODIR** est en charge de l'animation de la politique et du projet d'établissement ; il est également en charge de l'organisation, du management et du fonctionnement de son périmètre dans le respect du socle de responsabilités de l'établissement (cf. § I) et de la représentation de la MAS Le Villa Joie ; il remplace le directeur sur délégation

Le CODIR est l'instance qui assure collectivement la gouvernance opérationnelle de la MAS Le Villa Joie, en faisant le lien entre **les questions long terme ayant trait à la stratégie et les questions court terme ayant trait à l'organisation et au fonctionnement opérationnel**, puisqu'elle est dédiée à :

- Favoriser une vision commune sur la stratégie, les politiques, le projet d'établissement et les projets et plans d'actions
- Favoriser les échanges entre les services et la prise de décisions transverses et coordonnées, qui aboutissent à renforcer et déployer la mission du Villa Joie
- Générer des postures et règles communes pour favoriser un pilotage des services qui donne du sens aux salariés
- Faciliter un fonctionnement du Villa Joie cohérent et efficace

L'instance CODIR se réunit de façon hebdomadaire, selon des modalités définies dans le **« cadre de référence des réunions du CODIR »**

Un mémo est rédigé à l'attention du personnel à l'issue de chaque réunion du CODIR



2. Les instances de représentation de résidents et de salariés sont consultées sur les décisions d'organisation et de fonctionnement au sein de la MAS Le Villa Joie

- **La représentation des résidents en Conseil de la Vie Sociale (CVS)**

Le CVS se réunit au moins 4 fois par année civile, chaque réunion donnant lieu à la rédaction d'un compte-rendu.

Les noms des représentants des résidents et représentants des familles sont affichés et sont communiqués à tous, les noms des représentants salariés sont affichés dans l'établissement.

Sont diffusés aux résidents et aux familles, et également lus et/ou explicités aux résidents lors des réunions mensuelles Résidents/Équipes :

- Les relevés de décisions rédigés suite à chaque réunion
- Les ordres du jour
- Le rapport annuel du cvs

Le conseil de la vie sociale donne son avis et fait des propositions notamment sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, et notamment sur le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Le CVS est entendu lors de la procédure d'évaluation, informé des résultats et associé aux mesures correctrices à mettre en place.

A la MAS Le Villa Joie, la participation des personnes accueillies est également assurée par des dispositions spécifiques favorisant le respect de leurs droits, leur expression et participation (cf. Chapitre 4)

- **La représentation des salariés au sein du Comité Sociale et Economique (CSE)**

Conformément au décret n° 2022-688 du 25 avril 2022, le représentant des professionnels au CVS et son suppléant sont élus par les membres du personnel



III. Le pilotage de la MAS Le Villa Joie permet de s'assurer du déploiement de ses engagements et de son projet d'établissement

Le pilotage de la MAS Le Villa Joie est le système par lequel l'établissement met en œuvre et contrôle le fonctionnement optimal de la structure, pour déployer son projet et ses politiques et réaliser ses engagements.

L'objectif est de s'assurer que les conditions sont en permanence réunies pour que le résultat attendu soit effectivement délivré et engager les mesures nécessaires en cas de dérive du résultat.

Dans la limite des attributions déléguées par le CA, le CODIR pilote l'établissement et notamment :

- Ses ressources humaines, financières, matérielles
- Le déploiement du projet d'établissement, la mise en œuvre des 11 politiques générales de la MAS, le CPOM
- Les projets de développement

Le déploiement du projet d'établissement repose sur une gouvernance claire et un pilotage efficace des politiques, processus et engagements de la MAS Le Villa Joie

Pour se faire, le CODIR s'appuie :

- Sur le suivi d'indicateurs et données, fournies par chaque cadre du CODIR
- Sur les temps de réunion et concertation du CODIR
- Sur un corpus documentaire structuré et rénové
- Sur les instances de gouvernance
- Sur des espaces de coordination permettant d'assurer un pilotage quotidien au plus proche des besoins des résidents et des professionnels.

1. Le pilotage général de l'organisation et du fonctionnement de la MAS Le Villa Joie repose sur un corpus structuré de politiques, règles et pratiques

Le **corpus documentaire** étaye l'organisation et le fonctionnement de la MAS Le Villa Joie

- **Le CODIR est initiateur et garant de 11 politiques générales, qui définissent des lignes directrices susceptibles de guider l'action opérationnelle**

Ces 11 politiques générales sont :

- La politique Qualité/Amélioration continue et Gestion des risques
- La politique de gestion des Droits et de la participation des usagers
- La politique d'accueil et d'accompagnement du parcours de l'usager
- La politique de Soins
- La politique de Prévention
- La politique d'Accompagnement à la vie quotidienne et sociale
- La politique Partenariale
- La politique de Développement Durable
- La politique de gestion numérique
- La Politique de GRH et QVT
- La politique de communication externe

Ces politiques se déploient via des procédures rédigées par les membres du CODIR

Ces politiques sont énoncées dans le présent projet d'établissement

- **Dans le cadre de sa démarche Qualité, le CODIR a représenté le fonctionnement de la MAS sous forme de processus**

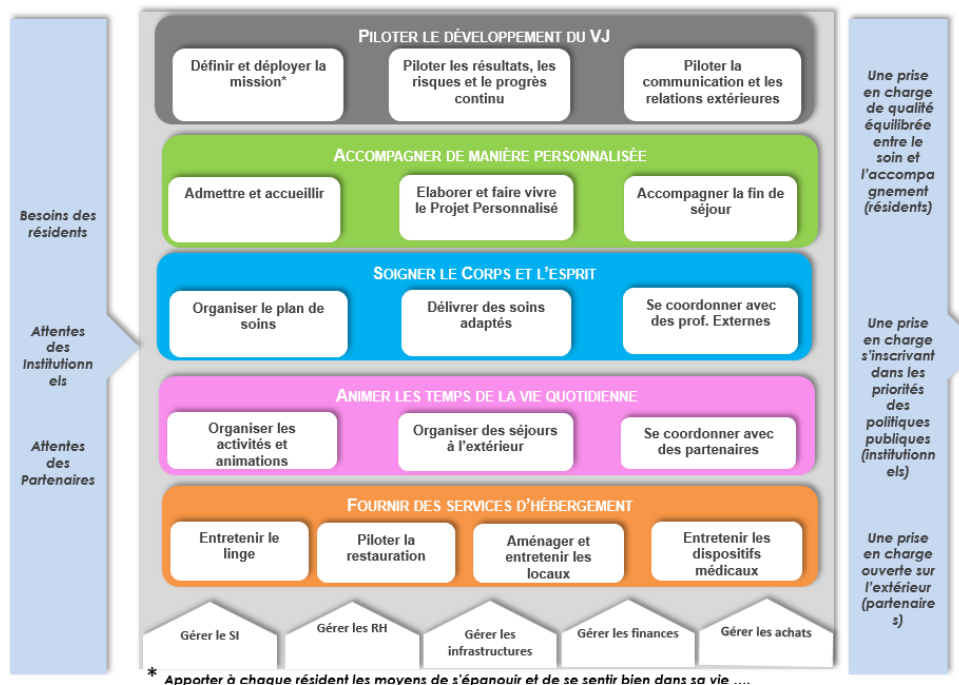
La représentation du fonctionnement de la MAS sous forme de carte de processus est encore récente, et nécessite d'être appropriée par le collectif, dans le cadre du déploiement de sa démarche Qualité



Cette représentation présente l'avantage de :

- Favoriser la transversalité en mettant en évidence les relations entre acteurs et/ou services
- Faciliter la communication
- Reposer sur des pilotes de processus, issus du Comité de Direction

Ces pilotes agissent dans le cadre de la coordination du CODIR, et du Comité Qualité et Amélioration Continue (CQAC : cf. § 2)



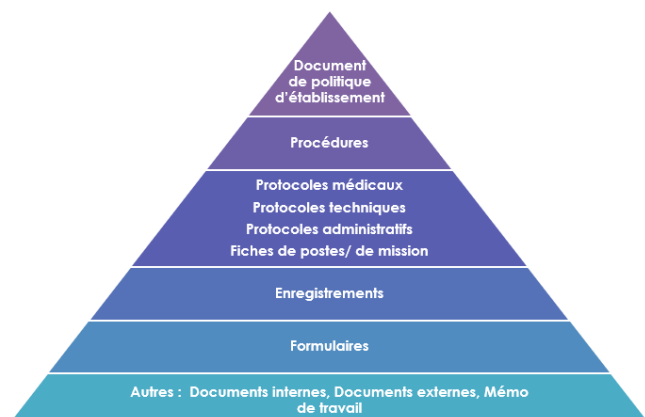
- Dans le cadre de sa démarche Qualité, le CODIR a défini une architecture et une gestion documentaire

Afin de sécuriser et fiabiliser l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, un système documentaire a été établi.

Ce système est défini dans la **procédure de gestion documentaire** de la MAS Le Villa Joie

Le projet d'établissement et ses 11 politiques générales sont au sommet de la pyramide documentaire

La rationalisation et la rénovation du système documentaire est une priorité d'action 2024-2027



Engagement 3

Dans le cadre de son CPOM, l'établissement s'engage à améliorer en continu sa gestion documentaire
Une rationalisation documentaire est prévue
Une révision/ actualisation annuelle est prévue



2. Pour assurer un pilotage quotidien au plus proche des besoins des résidents et des professionnels, des espaces de coordination sont institués entre et avec les professionnels

Ces espaces contribuent à fluidifier la circulation de l'information et à coordonner les activités
Ces espaces sont animés et donnent lieu à une trace (relevé ou compte rendu)

Sont assurés notamment :

- **Des relèves**

Moment de la journée ou de la nuit, où les équipes paramédicales qui quittent leur poste de travail, et celles qui le prennent, échangent des informations pour le suivi médical et socioéducatif des résidents. Les informations échangées sont tracées.

- **Des réunions d'information, plénière ou par service, en fonction des besoins de l'actualité**

Les réunions d'équipe

Les réunions d'information générale

- **Divers temps d'échange sont posés et définis dans des cadres de références de réunion**

La réunion trimestrielle de coordination Equipe paramédicale/équipe animation

Elle permet aux professionnels de disposer d'une vision commune sur ce qu'ils peuvent mettre en œuvre pour alimenter les projets d'animation, et pour proposer des actions pour s'adapter

La Réunion Préprojet

Elle permet aux professionnels d'avoir une vision commune sur la prise en charge globale du résident et d'alimenter son projet-personnalisé

La Réunion temps de réflexion

Elle est instaurée pour réfléchir de manière pluriprofessionnelle sur une question particulière de prise en charge et pour se coordonner dans la prise en charge

- **Des échanges et réflexion sont organisés en commission**

Des commissions rassemblent des professionnels sur une thématique transverse d'accompagnement ; elles répondent à des besoins précis

A la date, 7 Commissions sont instituées, pour aborder des points particuliers de l'accompagnement :

- Commission Hygiène
- Commission Douleur : COSAC (commission de suivi des algies chroniques).
- Commission Menu et Nutrition
- Commission Incontinence
- Commission Soins Palliatifs : GASPAL (groupe d'accompagnement soins palliatif ...)
- Commission Vie intime : SEXO
- Commission Liberté de circulation

Toutes les commissions comportent une dimension éthique (liberté, gestion des paradoxes etc.), qui est étayée par une grille de questionnements devant permettre de prendre des décisions

Un pilote anime la Commission (membre du codir ou médecin)

Un compte rendu est rédigé et diffusé aux équipes.

Engagement 4

Une réunion d'information générale du personnel, animée par le directeur, est prévue une fois par an.

Ce temps est l'occasion d'informer notamment sur les objectifs et les réalisations, et de faire le point sur le déploiement du projet d'établissement

Engagement 5

Pour aborder les questions éthiques de manière globale, l'établissement souhaite définir une grille de questionnement éthique mobilisable par chaque Commission



- Une instance Commission Qualité et Amélioration Continue (CQAC) se réunit régulièrement pour :
 - Avoir une vision commune sur la mise en œuvre du Plan Qualité et Amélioration Continue au sein du Villa Joie
 - Partager, amender, compléter si besoin les actions du PQAC ; proposer des modalités pour organiser et faciliter leur déploiement

Engagement 6

L'établissement souhaite redynamiser l'instance CQAC créée en 2019

Cette instance est constituée de représentants de chaque service/ Unité de vie, et du CODIR

3. Le projet d'établissement est piloté dans le cadre de la démarche Qualité de l'établissement

Tout au long du projet d'établissement, des engagements sont formulés, qui sont en cohérence avec le CPOM 2022-2027 et les travaux participatifs conduits pour élaborer le présent projet d'établissement

Ces engagements sont repris dans un plan d'actions général afin d'être planifiés sur les 5 ans à venir, en précisant responsable, échéance, etc...

Afin de s'assurer de sa mise en œuvre, le plan d'actions sera intégré dans le plan d'action Qualité de la MAS et suivi et géré de la même manière avec notamment :

- Un suivi régulier par le CODIR
- Un suivi périodique en Commission Qualité et Amélioration Continue (CQAC).
Le CQAC est invité à formuler au CODIR des recommandations pour faciliter la mise en œuvre du projet d'établissement et de ses engagements, ou pour suggérer des aménagements s'il estime qu'un engagement devrait être amendé pour mieux correspondre au contexte ou mieux répondre aux besoins des personnes accueillies

4. S'assurer du bon fonctionnement des temps de coordination : un objectif permanent

Les temps de coordination sont des temps « vivants » : ils nécessitent d'être évalués régulièrement, afin de s'assurer de la qualité du pilotage global de l'établissement : le CODIR organisera au moins un temps d'évaluation sur la période 2024-2027

Engagement 7

L'établissement souhaite évaluer de manière régulière les temps de coordination : réunion en équipe, réunion des Commissions



Chapitre 3

La démarche Qualité/Amélioration continue et Gestion des risques de la MAS Le Villa Joie

La MAS Le Villa Joie a défini sa politique Qualité/Amélioration continue et gestion des risques

Au titre des risques spécifiques liées à l'accompagnement : la maltraitance, l'isolement, la gestion de situations singulières

La bientraitance est abordée via une définition et un référentiel

La gestion des plaintes, réclamations et événements indésirables est documentée : définitions, procédure

La MAS Le Villa Joie organise le pilotage de sa démarche qualité en s'appuyant sur le Comité de Direction (CODIR) et sur la Commission Qualité Amélioration Continue (CQAC), en réalisant des autoévaluations



I. La politique Qualité/Amélioration continue et gestion des risques

La politique du Villa Joie ambitionne de mener et piloter des actions visant à améliorer, en continu, sa capacité à répondre aux exigences qui lui sont prescrites (exigences externes) et à ses engagements (exigences internes). Ce faisant, il lui faut améliorer l'ensemble des processus de la MAS, en prévenant les dysfonctionnements et en les éliminant d'une part, en renforçant tout ce qui génère de la valeur ajoutée pour les résidents et les professionnels d'autre part

La sécurité et le confort de vie des résidents, la Qualité de vie au travail, et l'efficience de la structure sont des objectifs de qualité permanents

Cette politique s'articule autour de 3 principes :

- **Impliquer les acteurs à tous les niveaux** dans l'identification et la résolution de toute forme d'écart entre la qualité voulue, la qualité attendue, la qualité perçue et la qualité délivrée¹
Sont impliqués :
 - . La gouvernance de la MAS Le Villa Joie, qui impulse, organise, donne des moyens
 - . Les professionnels, qui observent, appliquent, signalent, proposent
 - . Les résidents et les familles, qui expriment leurs besoins
- **Privilégier une approche globale**
 - . Qui touche tous les services et processus de la structure
 - . Qui concerne toutes ses parties prenantes (résidents et leurs proches, équipes, institutionnels, partenaires etc.)
 - . Qui valorise autant les petites améliorations que les grands changements
- **Agir en s'inspirant des 4 étapes de la Roue de Deming**
Pour étayer sa démarche d'amélioration continue, la MAS Le Villa Joie applique le raisonnement du cycle PDCA (Plan, Do, Check, Act)² :
 - . Planifier : « Prévoir ce que l'on va faire et comment on va le faire »
 - . Réaliser : « Déployer ce que l'on a prévu »
 - . Vérifier : « Contrôler que ce que l'on a fait est conforme à ce que l'on a prévu »
 - . Améliorer : « Réagir / Chercher à s'améliorer »

¹ La qualité attendue par l'utilisateur se construit autour de ses besoins mais aussi de son expérience antérieure du service ; la qualité perçue est celle qu'expérimente le client, elle dépend à la fois de la qualité attendue et de la qualité délivrée ; la qualité voulue est formulée par l'entreprise sous forme de critères explicites à partir desquels il est possible d'apprécier la conformité de la qualité délivrée ; la qualité délivrée est celle que reçoit réellement le client.

² En français : Planifier, Réaliser, Vérifier et Améliorer



II. L'approche et les dispositifs utilisés pour soutenir la politique Qualité/Amélioration continue et gestion des risques

La MAS Le Villa Joie travaille à améliorer sa démarche qualité depuis plusieurs années. Aujourd'hui, parmi les outils mis en place pour prévenir les écarts, les évaluer, construire des adaptations et solutions, suivre la mise en place d'actions, la MAS Le Villa Joie mobilise :

- **La mise en œuvre d'un plan d'actions général qui intègre l'ensemble des actions amélioratives identifiées via différents dispositifs** : projet d'établissement, évaluations, suivi des événements indésirables, contrôles de conformité, etc...
- **Le recueil d'indicateurs** de fonctionnement et de performance.
A travers leurs activités quotidiennes, les collaborateurs participent à la saisie de données qui seront utilisées pour construire des indicateurs
- **Les espaces de coordination et d'échanges** (cf. Chapitre 2 § III)
- **Les réunions du CODIR, les réunions du CQAC**
- **La réalisation d'audits internes** (ex : audit circuit du médicament, audit hygiène)
- **Des systèmes de remontées d'écarts ou de propositions d'amélioration** (ex : sondage, enquête, fiche événement indésirable)
- **Des référentiels** (ex : qualité, bientraitance etc.)
- Une base documentaire structurée et entretenue
- **Des auto-évaluations**
- Un outil informatique (serveur partagé, applications particulières etc.)

Ces outils sont adaptés selon les thèmes ou processus, ils sont cités si nécessaire dans le projet d'établissement

La démarche Qualité est conduite en s'appuyant notamment :

- Sur un suivi du plan d'actions général (plan qualité), réalisé par le CODIR en coordination avec la CQAC
- Sur l'organisation d'auto-évaluations selon le référentiel qualité des ESMS de l'HAS

Engagement 40

L'établissement souhaite réaliser des points réguliers d'avancement du plan qualité

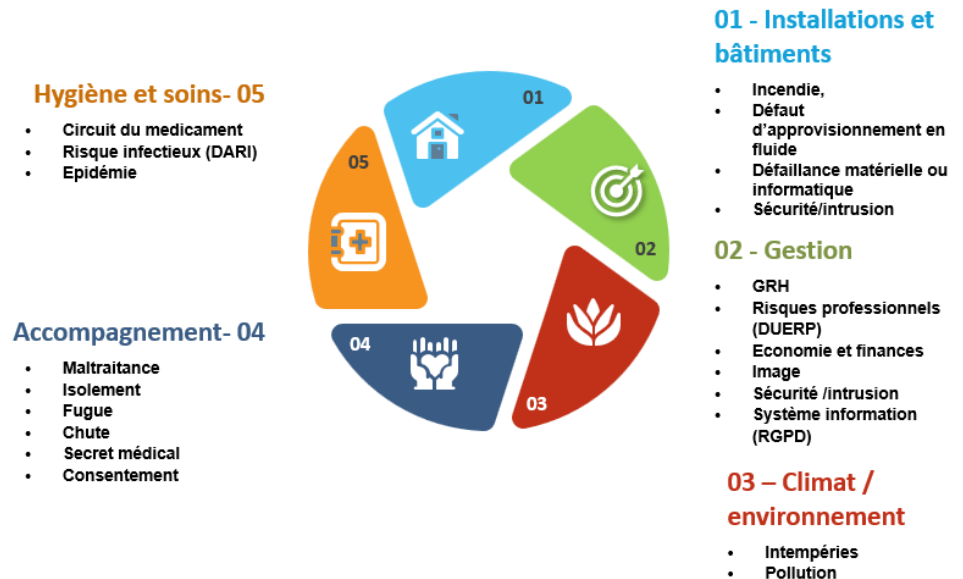
Il souhaite réaliser des auto-évaluations selon le référentiel Qualité HAS : la 1^{ère} auto-évaluation aura lieu en 2024



III. La prévention et gestion des risques de la MAS Le Villa Joie

La MAS Le Villa Joie met en place des mesures pour prévenir, réduire et gérer tous types de risque, si nécessaire avec l'appui d'organismes compétents.

Proposer un environnement sécurisé et sécurisant aux résidents et aux professionnels est une priorité, qui nécessite une attention sur 5 domaines.



1. La MAS Le Villa Joie outille son organisation et son fonctionnement pour prévenir les risques et gérer les événements inhabituels

Parmi les outils mis en place pour identifier et prévenir les risques, la MAS Le Villa Joie mobilise par exemple :

- **Des audits et contrôles**, obligatoires ou volontaires, diligentés par des experts ou commissions (ex : commission sécurité...) : sécurité électrique, détection incendie, légionellose etc...
- **Des documents d'analyse** : document d'Analyse des Risques de Défaillance Électrique (DARDE), document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- **Des méthodes favorisant l'hygiène** (ex méthode HACCP en restauration, bionettoyage en entretien des locaux etc.)
- **Des procédures ou protocoles** pour limiter les risques d'intrusion (ex : horaires d'ouverture, passage par l'accueil etc...), assurer la continuité de service (ex : règles de présence)
- **Des matériels adaptés et entretenus**
- **Une traçabilité de données** (soins, consommations...)

Parmi les dispositifs facilitant la mise en place des modalités de fonctionnement destiné à faire face efficacement à un risque avéré, la MAS Le Villa Joie définit :

- **Des procédures et protocoles**, pour guider l'organisation des services et définir les réponses à apporter face à des incidents spécifiques et/ou ponctuels.
- **Des formations et entraînements** (ex : gestes et postures, incendie etc....)
- **Des plans de préventions** (Plan Bleu, Plan Canicule, Plan Grand Froid...), un Plan de Continuité des Activités (PCA)
- **Des astreintes et/ou permanences cadre**, qui permettent de guider les équipes, de décider d'actions à mener

L'établissement se tient informé des évolutions réglementaires

La traçabilité des contrôles réglementaires est assurée (ex : registres sécurité, suivi des événements indésirables...).



2. La prévention et la gestion des risques liés aux soins et à l'accompagnement occupent une place particulière dans la politique Qualité/ amélioration continue/ Gestion des risques de la MAS Le Villa Joie

Une vigilance permanente est apportée, notamment à l'égard du risque de maltraitance ou d'isolement, et également dans l'approche de situations singulières pouvant impacter le bien-être physique ou psychiques

Dès l'admission du résident, et à chaque point sur le projet personnalisé, les potentiels risques liés aux pathologies et au type de handicap peuvent être en partie appréhendés ; à la date, il n'est pas repéré dans l'établissement de comportements problèmes au sens de la définition fournie par l'HAS (RBPP 2017)

A. La promotion d'un accompagnement bientraitant et la prévention du risque de maltraitance

Afin de prévenir tout risque de maltraitance, les pratiques d'accompagnement auprès des résidents de la MAS doivent être fondées sur les valeurs et principes d'action énoncés dans le socle de responsabilité de la MAS (cf. Chapitre 2 § I)

- **La MAS Le Villa Joie s'est dotée d'une définition de la Bientraitance**

La bientraitance à la MAS Le Villa Joie est à la fois une démarche collective et une posture individuelle :

Collectivement, c'est une **démarche collective globale de prise en charge** de l'usager et d'accueil de son entourage, visant à promouvoir le respect de leurs droits et libertés, et à identifier l'accompagnement personnalisé réalisant l'adaptation la plus juste aux besoins du résident.
Individuellement, c'est une **manière d'être, d'agir et de dire**, soucieuse de l'autre, réactive aux besoins du résident et à ses demandes, respectueuse de ses choix et tenant compte de ses envies et de ses refus.

- **Anticiper toute situation qui pourrait générer des situations « moins bientraitantes » suppose l'identification et le déploiement d'un faisceau d'actions**

Il appartient au CODIR d'intégrer dans ses choix de modes de gouvernance et de management l'impact de ceux-ci sur la bientraitance.
 Ainsi, à titre d'exemple de pratiques repérées comme favorisant :

- L'organisation de temps d'échanges et de réflexions pour permettre aux professionnels de s'exprimer sur les situations de travail rencontrées. Le questionnement des pratiques
- La formation
- La politique de GRH et de Qualité de Vie au Travail etc...

À noter

L'article L. 119-1 du CASF (cf. loi relative à la protection des enfants du 7 février 2022), a inspiré la MAS dans ses réflexions

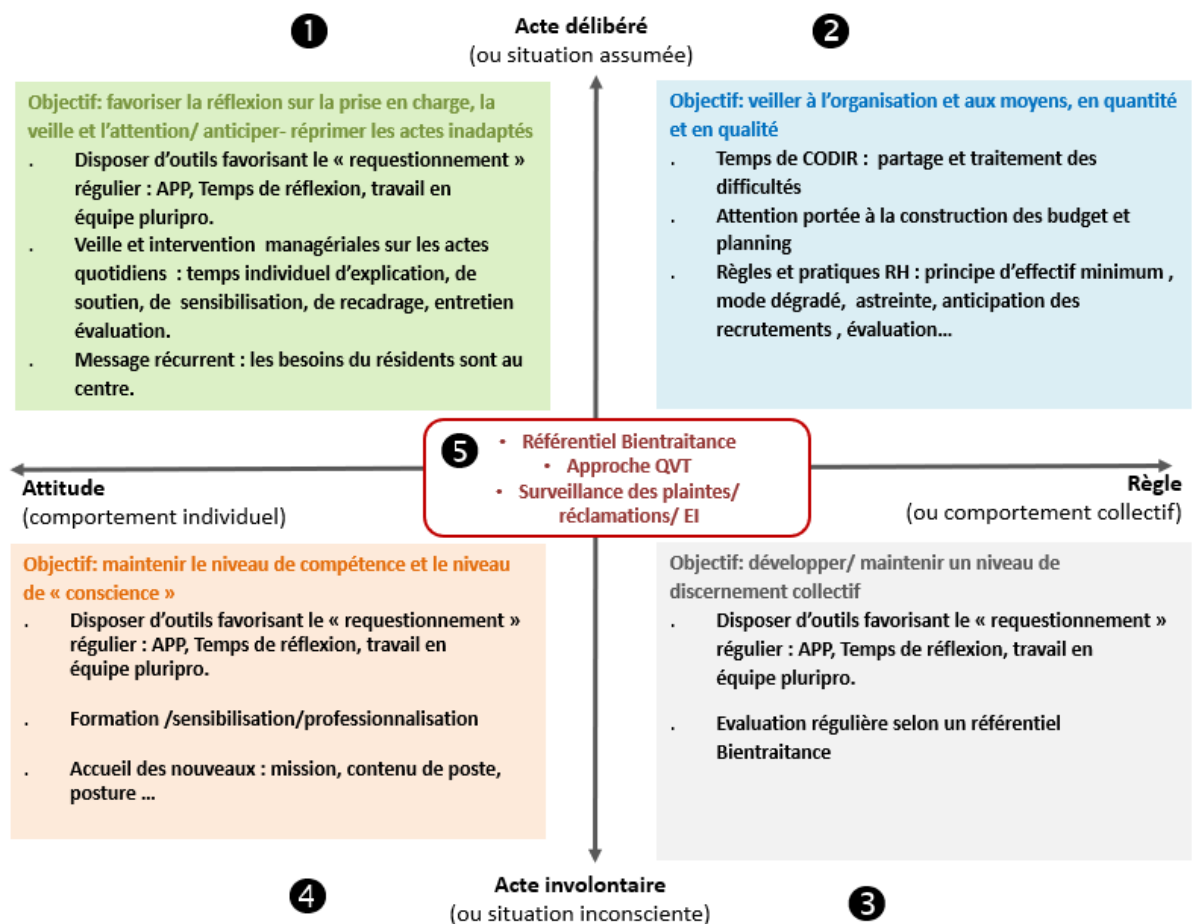
« Il y a maltraitance d'une personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action, compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux, et/ou à sa santé, et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. »

Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non ; leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle.

Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »

Engagement 8

Dans son CPOM, l'établissement s'engage à construire un référentiel de Bientraitance qui lui sera propre, et servira d'outil d'auto-évaluation des pratiques concourant à favoriser la bientraitance.
 Cf Grille Bientraitance de la HAS de 2012



La procédure pour Déployer la bientraitance, prévenir et gérer la maltraitance pose un cadre pour porter l'action de la MAS Le Villa Joie en matière de bientraitance

B. La prévention de l'isolement du résident

Les équipes sont particulièrement attentives à prévenir le risque d'isolement des résidents : les temps d'échange et de coordination sont précieux à cet effet, et les professionnels sont encouragés à confronter leurs observations afin de distinguer ce qui peut relever de l'isolement souhaité ou subi

Le recours à des outils de communication alternative variés (pictogramme, logiciel etc.) permet de s'assurer de l'expression du résident sur son état d'esprit et ses souhaits ; la qualité de vie offerte au quotidien est également un levier (cf. Chapitre 4)

Dans le cadre de son projet d'établissement, un travail collectif, impliquant les résidents, a été conduit sur la thématique de dynamisation de la vie au sein des unités de vie et au sein de l'établissement : des propositions d'aménagement des espaces et des temps (repas, fin de matinée) ont été recensés et feront l'objet de déploiement sur la période 2024-2027

C. Le questionnement éthique à l'occasion de situations singulières d'accompagnement

Un certain nombre de situations se présentent au cours des accompagnements, qui peuvent s'apparenter à des paradoxes et/ou interroger sur la cohérence des valeurs ou des principes d'intervention

Par exemple :

- Le paradoxe liberté / sécurité peut se poser dans l'accompagnement au développement de l'autonomie, notamment dans les déplacements en fauteuil
- Le changement de texture d'alimentation.



- Le refus de soins, d'alimentation.
- Les soins palliatifs

Pour gérer ces situations, la MAS Le Villa Joie :

- Associe le résident
- Organise des réflexions pluriprofessionnelles (cf. Commissions : chapitre 2) et encourage le raisonnement éthique entre professionnels : plutôt qu'instituer une instance éthique, Le Villa Joie fait le choix d'expérimenter un questionnement systématique via une grille de questionnement éthique
- Peut trouver de la ressource auprès de l'EREARA (Espace de Réflexion Éthique Auvergne Rhône-Alpes)
- Peut solliciter l'appui de l'équipe mobile de soins palliatifs

Engagement 5

Pour aborder les questions éthiques de manière globale, l'établissement souhaite définir une grille de questionnement éthique mobilisable par chaque Commission

3. La gestion des plaintes, réclamations et évènements indésirables

- La MAS Le Villa Joie a posé des définitions

Une plainte est l'expression orale d'un mécontentement au regard de la qualité du service rendu ou du respect d'un droit d'un usager/ d'une famille d'usager

Une réclamation est l'expression formalisée d'un mécontentement d'un usager/ d'une famille d'usager au regard de la qualité du service rendu ou du respect d'un droit, qui donne lieu à une **requête écrite** auprès de la MAS Le Villa Joie

Un dysfonctionnement est un trouble fonctionnel, manifestant un écart par rapport à ce qui est prévu.

Un évènement indésirable concerne une situation survenant au sein de la structure, qui s'écarte des **procédures** et/ou des **résultats** escomptés dans une situation habituelle, et qui est ou qui serait potentiellement porteuses de **conséquences défavorables sur le résident, le personnel, les visiteurs ou les biens de l'établissement**.

- La MAS Le Villa Joie a défini une procédure de traitement des plaintes, réclamations et évènements indésirables

La procédure décrit les modalités de recueil, analyse et suivi et de communication

- La MAS Le Villa Joie procède aux déclarations requises spécifiquement en cas d'Évènement Indésirable Grave ou d'Évènement Indésirable Associé aux Soins.

Engagement 9

Dans son CPOM, l'établissement s'est engagé à procéder à une révision de sa procédure de gestion des Evènements indésirables, et de réaliser un bilan régulier des EI en CODIR



4. Des actions complémentaires pour recueillir la satisfaction des résidents et de leurs proches

La MAS Le Villa Joie envisage par exemple la mise en place :

- **D'une fiche de suggestion à disposition des familles, visiteur**
- **D'une enquête de satisfaction résidents/familles**
Les modalités ne sont pas arrêtées ; ce dispositif pourrait être mis en place et évalué avant de le pérenniser, au regard :
 - Du temps passé, du taux de participation etc.
 - De la possibilité de déployer l'enquête auprès de tous les résidents, y compris ceux qui présentent des difficultés d'expression et/ou de compréhensionDans l'immédiat prévaut l'idée d'une enquête tous les 2 ans avec un dispositif miroir (enquête salariés en miroir de l'enquête résidents/ familles)

Engagements 10 et 11

Dans son CPOM, l'établissement s'est engagé à réfléchir à la mise en place d'un process d'enquête de satisfaction des résidents et de leurs familles (intégrant une enquête miroir).
La mise en place d'une fiche de suggestion d'amélioration complètera le dispositif



Chapitre 4

Les droits et modalités d'expression et de participation des personnes accueillies

La MAS Le Villa a défini sa politique de gestion des droits et de participation des usagers

Les droits individuels et collectifs des usagers sont connus et utilisés : les 7 instruments de la loi de 2002 sont en place

L'environnement physique, les moyens de communication alternative et la formation du personnel sont autant de leviers complémentaires pour faire vivre les droits et la participation des usagers



I. La Politique de gestion des Droits et de la participation des usagers

La politique du Villa Joie vise à favoriser l'expression des personnes, individuellement et collectivement

Cette politique s'articule autour de 2 principes :

- **Permettre à la personne d'être actrice de sa vie au Villa Joie**
 - . En l'informant
 - . En la sollicitant
 - . En la stimulant
 - . En recherchant et en respectant sont consentement en toutes circonstances
- **Adapter et s'adapter aux capacités et besoins des résidents :**
 - . En rendant accessible l'information, les lieux
 - . En formant et sensibilisant les professionnels

La personne qui rentre à la MAS Le Villa Joie est considérée avant tout comme une personne, disposant de droits et envies : elle est au centre de l'organisation et du fonctionnement de la structure

II. Les personnes accueillies à la MAS Le Villa Joie bénéficient de droits individuels et collectifs dans le cadre de leur vie institutionnelle

Le corpus juridique qui fonde les droits de la personne accueillie comporte notamment :

- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de juin 2000, qui reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté
- La loi du 2 janvier 2002, ainsi que ses décrets, arrêtés, circulaires d'application, qui précisent les droits et les devoirs des personnes accueillies en Établissement médicosocial.
- La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, qui met en place la personne de confiance
- La loi du 2 février 2016 (dite loi Claeys-Leonetti), qui renforce les droits des malades et des personnes en fin de vie.

1. Les droits individuels et collectifs des personnes accueillies dans le cadre de leur vie institutionnelle

- **Les 7 droits fondamentaux et citoyens sont garantis à toute personne accueillie à la MAS Le Villa Joie** (article L311-3 du CASF)
 - Respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité, de la liberté d'aller et venir et de sa sécurité.
 - Libre choix des prestations adaptées à ses besoins (à domicile ou en établissement, etc.)
 - Accompagnement individualisé et de qualité
 - Confidentialité des données le concernant
 - Accès à toute information le concernant
 - Information sur les droits fondamentaux, les protections légales et contractuelles et les voies de recours à sa disposition
 - Participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement.
- **Les droits fondamentaux des personnes accueillies sont complétés par des dispositions visant le secteur médicosocial** (article L311-4 du CASF)
 - Principe de non-discrimination
 - Droit à la renonciation



- Droit au respect des liens familiaux
- Droit à l'autonomie
- Principe de prévention et de soutien
- Droit à l'exercice des droits civiques
- Droit à la pratique religieuse

• **Les droits des personnes accueillies sont complétés par des mesures particulières**

- La personne accueillie désigne une **personne de confiance**, pour l'accompagner et la soutenir dans ses démarches, et dans toute question concernant sa vie à la MAS Le Villa Joie

Le formulaire de désignation de la personne de confiance est annexé au contrat de séjour

- La personne accueillie peut exprimer ses volontés de fin de vie avec **les directives anticipées**

- La **Protection légale des personnes incapables** de consentir concerne 70 % des résidents du Villa Joie

Lorsque la personne est considérée inapte à consentir à des soins, la MAS Le Villa Joie recueille l'avis du tuteur, curateur ou mandataire.





2. La MAS Le Villa Joie met en œuvre les 7 « instruments » réglementaires destinés à garantir l'exercice effectif des droits des usagers

Ces « instruments » sont mis en place et actualisés par la MAS Le Villa Joie

- **La charte des droits et libertés** de la personne accueillie énonce les droits que l'établissement s'engage à respecter (droits fondamentaux et libertés individuelles)
Elle est commentée et remise à chaque nouveau résident lors de son accueil, en même temps que le livret d'accueil auquel elle est annexée
- **Le présent projet d'établissement**, qui définit les objectifs de l'établissement, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.
- **Le livret d'accueil et ses annexes.**
- **Le contrat de séjour**, qui définit les prestations offertes au résident par la MAS Le Villa joie. Pour les séjours temporaires d'un mois au Villa Joie, il est établi un document individuel de prise en charge
Un exemplaire est remis au résident, un autre est conservé dans le dossier administratif.
- **Le règlement de fonctionnement**, qui précise la vie quotidienne au Villa Joie dans le cadre des droits et devoirs des personnes accueillies.
- **Le conseil de la vie sociale (CVS)**, qui est l'instance de représentation des résidents et de leur famille
- **Le recours à une personne qualifiée**, qui est un soutien pour aider la personne accueillie ou son représentant légal à faire valoir ses droits
La liste des personnes qualifiées est établie par arrêté conjoint du Président du Conseil départemental, de l'Agence Régionale de Santé et du représentant de l'État ; elle est affichée dans l'établissement

La pochette d'accueil du VILLA JOIE, remise à l'arrivée d'un résident, contient :

- Un dépliant de présentation du VILLA JOIE,
- Le Livret d'Accueil,
- Une information sur l'association gestionnaire (AFHP), son Projet Associatif, la composition de son Conseil d'Administration,
- La composition du Conseil de la Vie Sociale,
- Un organigramme du personnel du VILLA JOIE,
- Un plan de l'Établissement,
- Le Règlement de Fonctionnement,
- Le Contrat de Séjour,
- La Charte des droits et libertés de la personne accueillie.



III. La MAS Le Villa Joie s'organise pour respecter les droits et libertés et favoriser l'expression et la participation de la personne accompagnée

1. La MAS Le Villa Joie est attentive à l'environnement physique et encourage le recours à des outils de communication alternative

Exercer ses droits, s'exprimer, préserver l'autonomie et la socialisation ne peuvent être possible que si **l'environnement, physique ou virtuel, est facilitant**.

A cet effet :

- **La MAS Le Villa Joie offre des espaces extérieurs et intérieurs vastes et agréables**, bien adaptés aux personnes accueillies.
- **Un climat familial y est installé**, avec un souci de donner des soins de qualité dans un lieu de vie où les résidents se sentent entourés et soutenus.

- **Des aides et facilitations techniques, visant à surmonter des obstacles à la communication** sont mises en place

Le personnel est régulièrement sensibilisé à la question du consentement et à l'usage de moyens adaptés pour recueillir celui-ci : au 1^{er} chef l'observation, l'écoute et la reformulation, et également des moyens de communication alternatifs comme les pictogrammes, images, logiciels de communication alternative

Les personnes peu ou non verbales sont encouragées et soutenues pour utiliser tous les moyens de communication à leur disposition

- Une attention permanente est portée aux **conditions favorisant la mobilité, la prise de repères dans l'espace et le temps** : rangement des zones de circulation, signalétique, affichage, information orale, système automatique d'ouverture et de fermeture des portes donnant sur l'extérieur, etc.
- **Des expertises sont mobilisées** pour apporter un soutien aux résidents, et également aux professionnels dans l'exercice de leur mission d'accompagnement
L'ergothérapeute apporte son expertise pour identifier et mettre en place des modalités de communication adaptées, pour aménager l'environnement personnel ou collectif des résidents

Le médecin de l'Établissement accompagne les résidents dans la rédaction de leurs directives anticipées et la désignation de leur personne de confiance.

L'organisation de référence (référents résident, référent métier) contribue à faciliter l'expression

À noter

Un groupe de travail a été conduit sur la thématique : faciliter la vie des personnes concernées par un handicap sensoriel

Dans ce cadre la question des outils de communication adaptés aux personnes présentant un handicap sensoriel (malvoyance, surdité, locomotion) ou des difficultés intellectuelles ou cognitives a été abordée : les modalités et outils de communication ont été enrichis à cette occasion

Engagement 12

L'établissement s'engage à exploiter les propositions formulées par le groupe de travail en faveur des personnes concernées par un handicap sensoriel
Ex : Améliorer la signalétique, adapter les écrits, ...

Engagement 33

L'établissement a défini des modalités pour former et sensibiliser ses équipes sur des thématiques clés en matière de qualité d'accompagnement : bientraitance, communication alternative, etc.



2. La MAS Le Villa Joie intègre la question des droits et libertés au cœur de ses accompagnements

La MAS Le Villa Joie organise l'accompagnement des personnes en prenant en compte en 1^{er} lieu à leurs droits et libertés (cf. Chapitre 7) ; cette préoccupation a conduit à adopter un certain nombre de **principes de fonctionnement pour gérer l'accompagnement du résident**

- **Le recueil du consentement de la personne est recueilli, par tous moyens, sur les décisions le concernant**

La MAS Le Villa Joie applique ce droit très largement et à tous moments, pour tout ce qui concerne le séjour (décoration du studio, participation à des activités etc.), la prise en charge, et dans les actes du quotidien (repas, toilette,).

L'information et le consentement sont recherchés par tous moyens, de sorte à s'adapter aux éventuelles difficultés de communication ou de compréhension des personnes, ceci afin de garantir à tous l'accès à l'information et la liberté de choix.

Une attention particulière est apportée la prise en compte de la parole du résident non demandeur et/ou non verbal

- **Les principes adoptés concernant la relation familiale et la position des proches dans l'accompagnement de la personne accueillie**

L'évaluation de la « bonne distance » est souvent nécessaire, et se conduit avec le résident d'une part, avec sa famille d'autre part. Le recours à la psychologue est précieux sur ces questions.

- **Les principes adoptés concernant spécifiquement la dignité, l'intimité, la vie privée**
Le langage utilisé dans l'établissement est respectueux

Le tutoiement n'est employé envers les résidents qu'avec l'accord du résident (notamment non communicant) ; l'usage du prénom est plus largement utilisé, et également avec l'autorisation du résident.

Chaque personne accueillie dispose d'un lieu de vie privatif, son studio, aménageable et personnalisable.

Le résident détient le libre accès à sa chambre : il y reçoit les personnes de son choix. Sauf circonstances particulières pouvant mettre en cause la sécurité du résident, les professionnels respectent dans leurs interventions :

- Les horaires préférentiels d'interventions exprimés par le résident (dans la mesure du possible)
- L'annonce préalable avant d'entrer
- Le respect de l'aménagement ; toutefois afin de préserver la sécurité du résident, les professionnels sont attentifs à ce que l'espace de circulation de la chambre ne soit pas trop encombré et à ce que les denrées alimentaires conservées ne soient pas périmées

Le respect de la vie privée s'étend aux relations à distance et à l'usage de matériels informatiques

Le résident dispose dans sa chambre d'une ligne téléphonique privée, et d'une connexion WIFI lui permettant d'accéder à des contenus de son choix.

Les courriers et colis sont distribués et transmis quotidiennement aux résidents.

Le droit à l'intimité est particulièrement garanti lors des toilettes, consultations ou traitements spécifiques



- **Les principes adoptés concernant spécifiquement la liberté de circulation.**

La personne accueillie dispose de la liberté d'aller et venir dans les espaces du Villa Joie, et d'y faire sa vie.

Les situations pouvant être vécues comme limitant cette liberté sont liées :

- A des contingences d'hygiène et/ou de sécurité : les accès aux espaces techniques, ou à la cuisine sont restreints aux personnels habilités
- A des circonstances exceptionnelles : épidémie, risque terroriste, risque climatique, travaux Dans ce cas ces circonstances sont expliquées au résident, et les mesures prises sont définies de manière proportionnelle aux circonstances
- A des situations liées au comportement (agression, fugue, tentative de suicide,)

- **Les principes adoptés concernant spécifiquement le droit de vivre sa vie spirituelle**

Chaque résident demeure responsable de son engagement spirituel, lequel s'inscrit dans le cadre de la « sphère privée ».

La MAS Le Villa Joie a nommé un référent Laïcité, dont le rôle est de veiller à la mise en œuvre effective du principe de laïcité dans l'établissement, notamment en sensibilisant les professionnels et les résidents de la structure à l'application dudit principe.

- **Les principes adoptés concernant spécifiquement le droit de vivre sa vie affective et sexuelle.**

Le droit de vivre sa vie affective et sexuelle en institution médicosociale est consacré juridiquement, mais l'effectivité de ce droit constitue un défi pour les établissements. La MAS Le Villa Joie a travaillé sur ces questions de manière pluriprofessionnelle, et a abouti à :

- Préciser son approche en la matière
 - Reconnaissance des désirs affectifs et sexuels fondamentaux, respect de la vie privée des résidents par les professionnels, vigilance accrue quant aux abus potentiels d'autrui sur le résident accueilli, etc.
- Mettre en place une Commission (commission Sexo) pour débattre de ces questions
- Définir les procédures et protocoles nécessaires pour guider les professionnels dans la manière d'aborder les situations se présentant à eux.

- **Les principes adoptés concernant la sécurité**

Des horaires de visite et la fermeture du sas d'entrée en dehors des plages d'accès sont instaurés afin de limiter les risques d'intrusion.

La sécurité des biens et des personnes fait l'objet d'une **procédure en cas d'urgence médicale ou technique**, réévaluée-régulièrement, et des précisions sur les conduites à tenir figurent dans le Règlement de Fonctionnement.



3. La MAS Le Villa Joie dispose d'espaces d'expression et de participation spécifiques pour ses résidents

- **L'entretien d'admission, et chaque temps d'actualisation du Projet personnalisé, sont des temps forts pour faire un point avec le résident sur ses droits et ses besoins**

Lors de l'entretien d'admission, la MAS Le Villa Joie veille à ce que la personne et sa famille ou représentant légal soient informés pleinement de leurs droits : la pochette d'accueil est commentée, il est répondu aux questions.

Si des modifications sont introduites par la suite au contrat de séjour ou au règlement de fonctionnement, celles-ci sont présentées lors d'un nouvel entretien

Selon la situation et/ ou si le résident le souhaite, son représentant légal ou une personne de son choix, peut assister aux échanges le concernant

- **Sur des sujets collectifs, la MAS Le Villa Joie mobilise le CVS et peut organiser des réunions avec les résidents et/ou les familles**
- **Sur des sujets singuliers concernant le résident, si celui-ci en ressent le besoin ou si l'équipe estime qu'un appui est nécessaire, peuvent être mobilisés :**
 - La famille du résident ou son représentant légal,
 - Son référent Projet Personnalisé (PP) (cf. chapitre 5),
 - Une ressource professionnelle médicale ou paramédicale (notamment médecin, psychologue),
 - La personne de confiance du résident

- **Sur la vie de l'établissement, des réunions mensuelles Résidents /équipe soignante et socioéducative sont organisées chaque mois**

Organisées à l'échelle de chaque Unité de Vie, ces réunions sont l'occasion d'informer et recueillir l'expression sur :

- La vie du groupe,
- Les projets d'animation ou de sorties
- Les problèmes, questions, souhaits
- Les sujets abordés ou à aborder en cvs

A cette occasion, des événements sont en outre annoncés : les anniversaires, les arrivées etc...

- **L'Association des résidents du Villa Joie « BeauBar » est un espace de participation à la vie collective**

Le « Beau Bar » est une association loi 1901 fondée par les résidents pour tenir un bar, sans alcool, au sein du Villa Joie. L'association peut être mobilisée pour participer à la vie sociale (soirée, etc.). Elle finance également des animations ou des spectacles au profit des résidents. Elle est enfin affiliée à Handisport et permet, par exemple, la pratique de la sarbacane en compétition pour des résidents de l'Établissement.

- **Deux autres modalités sont en perspective : l'enquête de satisfaction, la fiche de suggestion**

Engagements 10 et 11

Dans son CPOM, l'établissement s'est engagé à réfléchir à la mise en place d'un processus d'enquête de satisfaction des résidents et de leurs familles (intégrant une enquête miroir). La mise en place d'une fiche de suggestion d'amélioration complètera le dispositif



4. La MAS Le Villa Joie est attentive à l'information, à la formation des professionnels, à l'échange interprofessionnel

Le **personnel nouveau** est sensibilisé dès son arrivée aux droits des personnes accueillies et au fonctionnement de la MAS Le Villa Joie

Sont remis notamment le livret d'accueil salarié (révisé régulièrement) et le règlement de fonctionnement.

Sont évoqués **lors de l'accueil puis de manière régulière en réunion d'équipe** :

- Les moyens et outils de communication alternatifs
- La posture de bientraitance
- La possibilité de signaler des événements indésirables

Engagement 33

L'établissement a défini des modalités pour former et sensibiliser ses équipes sur des thématiques clés en matière de qualité d'accompagnement : bientraitance, communication alternative, etc.

De manière générale, et notamment sur les questions sensibles de l'existence (la vie affective et sexuelle, l'état de santé, le deuil) :

- **Les espaces de coordination (cf. Chapitre 2) favorisent l'échange** et permettent de trouver des solutions aux difficultés pouvant se présenter
- **Des protocoles peuvent être rédigés** : ainsi, l'action des professionnels s'inscrit dans une approche institutionnelle claire et formalisée, les pratiques sont harmonisées afin que chaque professionnel ne décide pas seul et prenne de la distance par rapport à ses propres représentations.
Ex : deuil, vie intime etc.
- **Les professionnels sont particulièrement vigilants à échanger seulement les informations utiles et nécessaires à l'accompagnement.**



Chapitre 5

L'accueil et le parcours d'accompagnement du résident à la MAS Le Villa Joie

La MAS Le Villa Joie a défini sa politique d'accompagnement du parcours de l'usager

L'accueil est un temps fort mobilisant résidents et professionnels

Le Projet personnalisé permet de garantir un accompagnement personnalisé

La gestion du dossier du résident est un support indispensable à l'accompagnement de la personne dans sa globalité et à la fluidité de son parcours



I. La Politique d'accompagnement du parcours de chaque résident

La politique du Villa Joie vise à mettre la personne accueillie au cœur de son parcours

Cette politique s'articule autour de 3 principes :

- **La personnalisation de l'accompagnement**, tout au long de la vie du résident
- **L'adaptation continue** : la qualité du service rendu au résident s'inscrit au Villa Joie dans un processus d'amélioration continue.
- Le respect des principes d'accompagnement du résident (cf. Chapitre 4)

A la MAS Le Villa Joie, chaque résident, accueilli en séjour permanent ou temporaire, bénéficie de la même attention et des mêmes prestations de service



II. L'Admission d'un nouveau résident est une décision collégiale

La MAS Le Villa Joie consulte et renseigne Via Trajectoire

- **Toute admission au Villa Joie fait suite à une notification d'orientation en MAS par la CDAPH du département du domicile du résident.**
- **Les admissions en séjour permanent sont précédées d'un ou plusieurs séjours temporaires**

Ce faisant, la personne accueillie se familiarise avec le fonctionnement de la MAS Le Villa Joie, son environnement et le collectif de résidents

Engagement 13

Dans le cadre de son CPOM, l'établissement s'engage à respecter le processus mis en œuvre systématiquement à chaque notification

- **Les demandes d'admission en séjour temporaire ou en séjour permanent sont définies dans la procédure d'Admission et d'Accueil d'un résident**

Les temps forts de l'admission sont les suivants :

- Examen et suite de 1^{ère} intention après analyse chaque mois en Commission d'Admission interne à l'Établissement, notamment au regard des places disponibles, de la situation du demandeur et de la compatibilité de son accueil avec l'offre de la MAS Le Villa Joie
- Visite de préadmission pour la 1^{ère} admission en séjour temporaire dans l'établissement : une visite des lieux est organisée, la pochette d'accueil de l'établissement est commentée et remise
- Confirmation ou non de la possibilité d'admission
- Définition des conditions de séjour
- Propositions éventuelles de dates pour un premier séjour

Engagement 14

Dans le cadre de son CPOM, l'établissement s'engage à favoriser la mise en œuvre de la pair-aidance ; les propositions formulées durant les travaux participatifs en ce sens seront examinées (ex : participation de résident à la visite, table d'accueil etc.)

- **L'arrivée de la personne est annoncée et préparée**

Les professionnels sont informés, et peuvent préparer l'arrivée de la personne sur tous les plans : administratif, médical (plan de soins, visite médicale, etc....), logistique (réfection du studio (en cas de séjour permanent), équipement spécifique etc....), social (plan de table etc...).

Un référent Projet Personnalisé (référent PP) est nommé, ainsi que des référents métiers (IDE, professionnels particuliers)

Les résidents sont informés en réunion mensuelle Résidents/Equipe : ils peuvent participer à la préparation de l'accueil

L'association de résidents BeauBar est informée

- **Lorsque la personne vient d'un autre établissement**, la MAS se rapproche de celui-ci pour coordonner le transfert, recueillir des informations utiles à l'accueil et à la continuité du parcours
- **S'il ne peut pas être statué favorablement sur l'admission**
 - Dans le cas où les possibilités d'accompagnement du Villa Joie ne correspondraient pas aux besoins de la personne demandeuse, l'établissement s'efforce d'orienter la personne, vers des modalités d'accompagnement et/ou des structures lui semblant plus adaptée à sa situation.
 - Dans le cas où il n'y aurait pas de place disponible au sein de l'établissement, une inscription en liste d'attente est réalisée.



III. L'Accueil d'un nouveau résident est un temps fort mobilisant résidents et professionnels

Que le séjour envisagé soit permanent ou temporaire, les 1^{ers} jours de présence d'un résident au sein de la MAS Le Villa Joie constituent un temps fort particulièrement important :

- Pour la personne accueillie, qui doit se familiariser avec un nouveau lieu de vie
- Pour la communauté des résidents, qui se doit d'accueillir le nouvel arrivant le plus chaleureusement possible à travers plusieurs actions de pair-aidance
- Pour l'équipe professionnelle, qui doit préparer l'accompagnement

La MAS Le Villa Joie met en œuvre diverses actions destinées à favoriser le bien-être de tous dans cette étape

- **Un entretien d'entrée est organisé avec le résident (jour J)**

Les documents contractuels sont remis dans les jours suivant l'arrivée

L'emménagement dans le studio et un inventaire sont réalisés.

- **Un accueil par la communauté des résidents est encouragé**

Les résidents sont invités à organiser un temps d'accueil, qui peut par exemple prendre la forme d'un temps partagé de café et/ou de repas ; ce temps est organisé selon la volonté de la communauté des résidents et avec l'appui des professionnels

L'association de résidents BeauBar participe selon ses souhaits à l'accueil du résident

Engagement 12

L'établissement s'engage à exploiter les propositions formulées par le groupe de travail en faveur des personnes concernées par un handicap sensoriel
Ex : rendre plus accessible aux personnes malvoyantes ou malentendantes le livret d'accueil, règlement de fonctionnement etc. ...

Engagement 14

Dans le cadre de son CPOM, l'établissement s'engage à favoriser la mise en œuvre de la pair-aidance ; les propositions formulées durant les travaux participatifs en ce sens seront examinées (ex : participation de résident à la visite, table d'accueil etc.)

- **La personne est invitée à penser l'aménagement personnalisé de son studio**

Le résident en hébergement permanent est invité à personnaliser son studio : couleur de la peinture, choix du papier peint etc.

La personne peut personnaliser son studio avec ses propres effets et créer son univers propre : petit meuble, décoration, photos et objets personnels... Elle y est aidée particulièrement par son référent Projet personnalisé, qui mobilise si nécessaire d'autres ressources (agent technique, service Hygiène, service animation etc.)

- **L'équipe participe à la prise de repères spatio-temporels et relationnels/affectifs de la personne accueillie**

La Fonction de Coordination à l'échelle de l'Unité de Vie supervise l'organisation de l'accueil d'un nouveau résident temporaire ou permanent.

Chaque professionnel est attentif, et partage en équipe des observations pour faciliter l'intégration de la personne :

- Présentation des professionnels et de leur rôle
- Mise en relation entre les personnes
- Accompagnement physique et commenté dans les différents espaces
- Explication et commentaires des actes réalisés ;
- Vigilance accrue sur la fin de soirée et le moment du coucher, le cas échéant.



- **Les habitudes de vie sont recueillies pour prendre en compte la singularité du résident et faciliter son intégration dans la vie collective**

Le référent Projet Personnalisé (PP) intervient particulièrement pour :

- Aider le résident dans le rangement et l'aménagement de son studio
- Recueillir et organiser les informations en lien avec les habitudes de vie de la personne : rythmes, modalités de la toilette, lever, coucher, rituels personnels, ...

Ces éléments sont également alimentés par l'observation et l'écoute de l'ensemble des professionnels : ils alimentent le 1^{er} volet du Projet Personnalisé (PP) et facilitent l'inscription du nouveau résident dans l'organisation collective.

Les professionnels concernés par les habitudes de vie du résident sont informés :

- Cuisine pour ce qui concerne les repas
- Service Hygiène pour ce qui concerne les horaires privilégiés de ménage

- **Les noms des référents (Projet Personnalisé -PP, métiers) sont communiqués à la personne**

- **Une consultation médicale d'arrivée est organisée**

Cf Chapitre 6 § IV

Engagement 15

Dans le cadre de son CPOM, l'établissement s'engage à examiner comment améliorer l'accueil et l'évaluation en favorisant l'expression, en se basant sur Sérafin PH.



IV. Le Projet personnalisé (PP) est la clé de voute du bien-être du résident en séjour permanent

1. Une même volonté de la MAS Le Villa Joie pour tous ses résidents, permanents ou temporaires : ajuster l'accompagnement pour un accompagnement personnalisé

Si le Projet personnalisé (PP) est l'outil socle de l'accompagnement du résident en séjour permanent, un processus particulier est développé dans le même esprit pour le résident en séjour temporaire, qui bénéficie d'un **Bilan de séjour**

L'objectif de la MAS Le Villa Joie est d'adosser le séjour temporaire sur des objectifs d'accompagnement, notamment lorsqu'un même résident bénéficie de plusieurs séjours ou de séjours réguliers.

2. L'objectif du Projet Personnalisé (PP)

L'objectif du Projet Personnalisé (PP) est de mettre en place les outils et les ressources humaines qui permettent d'accompagner chaque résident dans sa vie quotidienne, son projet de vie future, et de répondre ainsi du mieux possible à ses besoins et ses souhaits en matière de vie sociale et de citoyenneté.

Le PP est un outil fondamental pour guider l'équipe dans son approche pour favoriser le maintien ou l'amélioration d'une autonomie sociale, et des capacités à prendre des responsabilités dans la vie quotidienne, et cela, en fonction des capacités cognitives du résident.

3. Les principes pour élaborer le Projet Personnalisé (PP)

- **Une méthodologie autour de 4 étapes formalisées, en ligne avec le principe du PDCA**
 - **L'évaluation et le diagnostic** consistent à recueillir les souhaits et attentes de la personne, évaluer ses besoins et en faire un bilan pour aboutir au PP.
Sur cette base peuvent être fixés : des objectifs, des moyens, des actions, des indicateurs, un calendrier de mise en œuvre.

Le PP est construit de sorte à permettre une mesure de l'atteinte des objectifs, et à objectiver les évolutions

Le PP constitue un avenant au Contrat de Séjour.

- **La mise en œuvre** est assurée par les membres de l'équipe tout en faisant le lien avec le référent PP.
- **L'évaluation** du PP consiste à faire le point sur l'atteinte des objectifs
- **L'actualisation** du PP consiste à fixer des objectifs adaptés à la situation
La réévaluation et la réactualisation sont réalisés a minima chaque année

Les modalités d'élaboration et de suivi du PP sont définies dans la **procédure d'Elaboration et de suivi du PP**



- **Une approche globale de la personne, axée sur ses besoins**

Pour aborder la personne dans sa globalité, le PP est travaillé et structuré :

- De manière à aborder différentes dimensions de la vie de la personne accompagnée ; ces dimensions sont appréhendées pour aborder les différents besoins de la personne (vie quotidienne, vie sociale, etc.) et définir les prestations adaptées pour l'accompagner. Ce document ne contient aucune information d'ordre médical.
- En s'intéressant aussi bien aux potentialités qu'aux souhaits et préférences de la personne

Engagement 16

Dans le cadre de son CPOM, l'établissement s'engage à faire évoluer le support du PP, pour l'aligner sur Sérafin PH ; progressivement les PP seront actualisés à leur date annuelle anniversaire.

Le choix des objectifs est adapté aux souhaits de la personne, à son rythme et ses capacités.

- **Chaque résident bénéficie d'un référent et d'un co-référent PP**

Le référent PP recueille et rassemble les informations permettant d'évaluer la situation de l'usager, il suit la mise en œuvre et documente le PP

Le référent PP est à la fois un interlocuteur privilégié du résident et un relai de l'équipe. C'est un pivot de la relation et une ressource pour tous les acteurs.

Le référent PP a également pour mission :

- D'être porteur du statut social du résident (la personne ne s'appréhende pas par son handicap, mais bien par ses besoins),
- De rencontrer le résident pour recueillir ses attentes et besoins,
- Rassembler les informations nécessaires avant chaque réunion PP, notamment auprès des référents métiers

- **La recherche de la participation du résident**

Le résident est systématiquement questionné sur son PP

En cas de difficulté de communication, des moyens de communication alternative sont mis en œuvre

Si le résident le souhaite et selon sa situation, il est fait appel à ses proches et/ou son représentant légal et/ou la personne de confiance qu'il aura désignée

Lors d'un entretien, la proposition de PP est explicitée et présentée au résident ou son représentant légal, qui apporte des commentaires ou des suggestions, dont l'Établissement tiendra compte en fonction de ses possibilités. Le PP est alors validé

- **Le PP est issu d'un travail pluriprofessionnel**

Le PP est travaillé en équipe, à l'occasion d'une réunion pluriprofessionnelle planifiée et préparée

Des bilans écrits sont produits, qui alimentent le PP

Le référent PP veille à recueillir l'avis de l'équipe pluridisciplinaire avant la réunion, et réalise un retour auprès de l'équipe une fois le PP validé

- **La particularité du 1^{er} PP**

Le 1^{er} PP est élaboré en s'appuyant sur le bilan du séjour temporaire préalable à l'admission permanente ; il est élaboré dans les 6 mois qui suivent l'arrivée du résident

Ainsi une continuité est assurée



Les éléments recueillis par les professionnels permettent d'alimenter le recueil des besoins, des attentes, des habitudes de vie de la personne : ces éléments alimentent le 1^{er} volet du PP à prendre en compte dans l'organisation collective : rythmes, modalités de la toilette, lever, coucher, rituels personnels, ...

- **La MAS Le Villa Joie s'appuie sur une fonction de coordination et sur les différents temps de coordination des professionnels pour ajuster le PP et les prestations qui lui sont associées**

La coordination contribue à la qualité de l'accompagnement

Une adaptation des objectifs en cours d'année est possible, si les circonstances le nécessitent (évolution de situation familiale par ex)

Une adaptation des prestations est également possible, notamment grâce à la coordination entre les équipes de soins et d'animation

La coordination est assurée :

- **Par une fonction de coordination à l'échelle de chaque Unité de Vie**, qui s'assure de manière continue de l'avancement du PP, organise plus particulièrement le lien avec l'extérieur pour le volet socio-éducatif, assure un lien et un soutien des proches du résident.
- **Par les différents temps de coordination professionnels et interprofessionnels** (cf. Chapitre 2)

Les sujets sensibles sont abordés si nécessaire au cours des temps de coordination, et notamment les sujets :

- . En lien avec les autres usagers : sexualité, habitudes de vie qui pourraient avoir des effets perturbateurs...
- . En lien avec la sphère familiale : place souhaitée par le résident, demande particulière...
- . En lien avec la vie collective : isolement...
- . Propre aux résidents : évolution de l'état de santé, vieillissement, ...



V. Les principes de gestion du dossier du résident

1. Secret professionnel, confidentialité

De manière générale, une grande précaution est de rigueur et des pratiques sont mises en œuvre pour sécuriser le respect de la vie privée et le secret des informations la concernant.

- **Des mesures générales...**

Les armoires pouvant contenir des informations relatives aux résidents sont fermées et entreposées dans des endroits clos

L'accès aux fichiers informatiques est réglementé dans le cadre de la politique numérique de l'établissement (cf. Chapitre 10)

Une attention est portée par l'établissement aux informations externes au dossier, de type affichage, mémo, cahier de transmission, mail etc.... : celles-ci sont limités au strict nécessaire et hors de portée des personnes ne faisant pas partie de l'équipe

- **Les échanges entre professionnels sont « raisonnés »**

Les échanges entre professionnels sont soumis au secret partagé, c'est-à-dire dans la double limite d'une prise en charge commune et de la stricte nécessité des échanges dans l'intérêt du suivi médicosocial et social de la personne.

Les professionnels du Villa Joie sont particulièrement vigilants à échanger seulement les informations utiles et nécessaires à l'accompagnement des résidents, et ceci quel que soit le support (transmission informatique, échanges en temps de coordination etc.).

Ils informent le résident et s'assurent de son consentement notamment lorsque des informations relatives à sa vie affective et sexuelle sont partagées entre professionnels. Ils associent les proches ou les représentants légaux sur ce point seulement si la personne le souhaite.

2. La gestion du dossier du résident.

Dossier administratif, dossier médical et paramédical, et dossier socioéducatif sont distincts

Le dossier administratif comportant le contrat de séjour et ses avenants (Projets Personnalisés) est classé dans le bureau du directeur et accessible sur les bureaux informatisés de l'Établissement par le personnel autorisé (médical, paramédical, socioéducatif).

Le dossier médical et paramédical est informatisé, et accessible par degré de responsabilité (médecins, infirmiers, soignants, rééducation, animation). Les informations contenues dans ce dossier sont protégées par le secret médical.

La MAS Le Villa Joie est dotée d'un logiciel de gestion du dossier usager :

- Offrant un accès en temps réel à l'information médicale, paramédicale et socioéducative des résidents,
- Permettant la prescription de soins dans le respect des normes de bonnes pratiques,
- Assurant une traçabilité des événements,
- Facilitant l'exploitation statistique des activités mises en place au bénéfice des résidents.



Outre les personnes accueillies, les personnes autorisées à demander la communication du dossier ou de pièces spécifiques sont le représentant légal de la personne, ou les ayants droits (en cas de décès de la personne). Cet accès aux informations du dossier se réalise sous couvert du médecin



Chapitre 6

L'offre de service de la MAS Le Villa Joie pour répondre aux besoins en santé

La MAS Le Villa Joie a défini sa politique de Soins et sa politique de Prévention

L'offre de service en santé somatique et psychique est structurée pour répondre à des besoins en croissance

Une coordination interprofessionnelle autour de chaque résident est mise en place

Des actions en lien avec la prévention et l'éducation à la santé sont en place : elles pourront être développées



I. La politique de soins de la MAS Le Villa Joie

Conformément à la mission qu'elle s'est assignée, la politique de soins du Villa Joie a pour finalité de « prendre soin du corps et de l'esprit » de sorte à dispenser un accompagnement en soins qui soit de qualité ; elle est assise sur 3 grands principes :

Le public accueilli à la MAS Le Villa Joie nécessite des soins importants ; ces besoins évoluent avec le vieillissement et la part croissante de maladies évolutives

- La continuité

La continuité de soins est définie comme « la capacité des organisations à **délivrer les soins appropriés au bon moment** ». ³ Ceci suppose la capacité à organiser les soins dispensés à un résident spécifique, sans interruption ni dans le temps, ni entre les acteurs, ainsi que la capacité à couvrir ses besoins dans leur entièreté.

Pour cela, la MAS Le Villa Joie met en œuvre des pratiques nécessaires à la coordination

Sans continuité, la qualité des soins dispensés se trouverait affaiblie

- Le consentement libre et éclairé

Le consentement doit être libre, c'est-à-dire exempt de toute forme de contrainte, et éclairé, c'est-à-dire précédé par une information.

Pour cela, la MAS Le Villa Joie met en œuvre des pratiques nécessaires à la bonne information du résident et à la recherche de son consentement

S'il revient à l'équipe de formuler des propositions d'accompagnement et de fournir les explications nécessaires à une prise de décision, c'est au résident qu'il revient de décider des suites à donner.

Pour cela, la MAS Le Villa Joie utilise **tous moyens de communication** pour informer et recueillir le souhait du résident, et s'appuie sur toute personne pouvant l'y aider si nécessaire (famille, représentant légal, personne de confiance)

- La prévention

L'objectif est de préserver de façon optimale le bien-être et la santé des résidents quelles que soient les circonstances.

Pour cela, la MAS Le Villa Joie veut développer des pratiques et actions préventives individuelles et/ou collectives pour préserver la santé physique et psychique de la personne.

³ Définition HAS



II. L'organisation coordonnée des soins dispensés au sein de la MAS Le Villa Joie

1. La MAS Le Villa Joie dispose des compétences pluriprofessionnelles nécessaires pour déployer sa politique de soins

L'organisation et la qualité des soins dispensés sont placées sous la responsabilité du Cadre de Santé, en collaboration avec les médecins et l'équipe infirmière

Pour déployer sa politique de soins, la MAS Le Villa Joie dispose de compétences dans les domaines médical, paramédical, psychologique, de la rééducation et de la réadaptation

- Interne : médecin généraliste, médecin de rééducation, psychologue, IDE, AS/AMP/AES, MK, ergothérapeute, psychomotricienne
- Externe : médecins spécialistes, orthophoniste, pharmacie, diététicien, équipes mobiles

Le secrétariat médical assure la coordination administrative des soins : prise de rendez-vous en consultations externes, préparation des réunions médicales, rendez-vous avec les familles, etc...

La coordination pour veiller à la santé physique et psychique de la personne et apporter des soins adaptés aux différentes pathologies et aux situations de mal-être de la personne est assurée par un travail partenarial avec :

- L'équipe pluri professionnelle de soins
- L'équipe socioéducative
- Les familles ou les représentants légaux
- Tous les professionnels et services de santé du territoire, qui peuvent conventionner avec la MAS Le Villa Joie

Chaque professionnel du Villa Joie, dans sa fonction et sa profession, est impliqué dans la coordination et la continuité des soins. Pour cela :

- Il alimente les données de soins.
- Il participe aux réunions de coordination avec les autres professionnels, et échange sur les situations afin d'avoir une compréhension partagée
- Il applique les protocoles de soins

Une coordination temporelle est également effective entre :

- Les personnels de jour et de nuit
- Les personnels des différentes équipes

Ainsi le résident perçoit les services qu'il reçoit en matière de soins, comme une succession d'événements connexes, cohérents et compatibles avec ses besoins et sa situation personnelle

2. Les équipes disposent d'équipements adaptés et suffisants

Tous les dispositifs médicaux font l'objet d'une maintenance préventive et corrective assurée par du personnel qualifié au sein de l'Établissement.

Des protocoles médicaux et techniques sont en place pour garantir la sécurité des matériels utilisés tant pour les résidents que pour le personnel.



3. La gestion du médicament

- **La gestion des médicaments en partenariat avec une pharmacie partenaire**

La MAS a choisi de collaborer avec une pharmacie partenaire sur le mode « PDA ». Sur la base des ordonnances transmises, les traitements sont préparés, conditionnés et acheminés à l'infirmerie.

Des évolutions dans les années à venir sont prévues (équipement, logiciel, rationalisation des saisies etc.) qui contribueront à renforcer la sécurité du circuit du médicament

Engagement 17

Dans le cadre de son CPOM, l'établissement recherchera tout moyen pour renforcer la sécurité des usagers en lien avec le circuit du médicament ; à ce titre le plan d'actions défini à la suite de la mise en place de la PDA sera actualisé

- **L'administration des traitements sous la responsabilité de l'équipe infirmier est la norme**

La gestion de son traitement par le résident reste une exception, qui nécessite à chaque fois l'élaboration d'un protocole singulier.

4. La prévention du risque infectieux

La MAS Le Villa Joie a élaboré **son Plan Local de Maîtrise d'une Epidémie (PLME)**, en annexe de son **plan bleu**. Celui-ci définit les pratiques de prévention et de gestion des événements infectieux à potentiel épidémique.

L'établissement se tient informé des recommandations spécifiques nationales (ex : Gastro-Entérite Aigüe (GEA), Infection Respiratoire Aigüe (IRA), infection à SARS-CoV-2, ...), qu'il intègre dans ses pratiques

Dans le but de limiter la survenance de risque infectieux et d'en limiter l'impact, la MAS Le Villa Joie définit en outre des pratiques complémentaires :

- En matière de prévention (cf. § III)
- En matière d'équipements, en assurant la mise à disposition de matériel jetables (gants, ...), de produits de désinfection
- En organisant et contrôlant le maintien en hygiène des locaux et matériels utilisés par les résidents (fauteuils etc.)

Des procédures et protocoles encadrent ces pratiques

Des actions de sensibilisation sont réalisées.



III. Les soins somatiques et psychiques dispensés de manière préventive

1. La politique de prévention de la MAS Le Villa Joie

La politique de prévention mise en œuvre au sein de la MAS Le Villa Joie est en développement ; elle a trait aussi bien à la promotion de la santé qu'à l'éducation thérapeutique ; cette politique s'articule autour de 3 principes et vise à développer une logique de santé :

- **Axée sur la qualité de vie et le bien-être des personnes** accompagnées, au-delà de la lutte contre les maladies
- **Favorisant les complémentarités**, par des actions individuelles et collectives, par des actions en direction des résidents et également de leurs familles, par des actions tout au long de la vie, par des actions définies en interne et par des partenaires
- **Facilitant la participation effective et concrète des usagers et des professionnels**

2. Des actions variées et complémentaires pour soutenir la politique de la MAS Le Villa Joie

- **Parmi les actions de prévention prévues dans le plan individuel de soin**

Dans le cadre du suivi des pathologies assuré par le médecin généraliste, des visites et/ou bilans réguliers sont réalisés, dans différents domaines comme par exemple : dentaire, cardiologique, ophtalmologique, neurologique, etc.

Le médecin généraliste et le médecin de rééducation procèdent à des consultations, réalisent ou prescrivent des analyses, orientent si nécessaire vers la médecine de spécialité, des paramédicaux (pédicure, diététicien etc.) ou des équipes mobiles

- **Parmi les actions en lien avec les politiques de santé publique**

Des **dépistages et/ou vaccinations** sont organisées, la MAS Le Villa Joie se faisant le relai par **exemple** :

- Campagne de vaccination contre la grippe
- Dépistage des différents cancers
- Journée sans tabac
- etc.

- **Parmi les actions de type promotion ou éducation à la santé**

Ces actions sont soutenues par les professionnels au quotidien, sur des champs variés comme par **exemple** :

- L'alimentation
- L'hydratation
- Les addictions
- Les températures caniculaires
- L'hygiène corporelle, dentaire etc.

Engagement 18

Dans le cadre de son CPOM, l'établissement s'engage notamment en faveur d'actions susceptibles de prévenir les risques de dénutrition et d'obésité

- **Les suivis, surveillances ciblées et observations régulièrement réalisés par les équipes contribuent à la prévention**

Les fiches de suivi (poids, ...), transmissions informatiques et orales ainsi que les réunions régulières pluri professionnelles permettent de prévenir, alerter et prendre en compte toute dégradation de la situation du résident

Engagement 2

Une offre d'aide aux aidants sera étudiée durant la période 2024-2027 ; à cette fin une réflexion spécifique sera conduite, qui mobilisera le CODIR, la psychologue, le médecin, la secrétaire médicale



L'équipe est informée des risques particuliers potentiels en lien avec l'état de santé du résident et du traitement médical de celui-ci, elle peut exercer une surveillance ciblée appropriée.

Sont particulièrement surveillés :

- La douleur : l'équipe est sensibilisée à repérer toute forme d'expression de la douleur
- Les changements de comportements, en comparaison aux comportements habituels de référence...
- L'état cutané général du résident

- **Des actions sont également réalisables afin d'évaluer un risque et/ou une situation**

Des bilans et évaluations internes peuvent être déployés, comme par **exemple** :

- Bilan déglutition si besoin
- Bilan psychologique
- Bilan autonomie
-
- Bilan cognitif
- Evaluation de la douleur,

Face au vieillissement de sa population, la MAS Le Villa Joie prévoit la mise en place d'un process propre à la prévention et prise en charge du vieillissement

Engagements 19 et 20

Dans le cadre de son CPOM, l'établissement s'engage à développer une offre en faveur des Personnes handicapées vieillissantes ; à cet effet il sera expérimenté la mise en place d'un bilan de fragilité, pour repérer les signes de vieillissement

3. Définir une stratégie d'accès à la prévention et à l'éducation à la santé : un objectif d'amélioration de l'offre 2024-2027

L'établissement prévoit d'ouvrir un chantier spécifique, sur la base des actions déjà en place (objectif, mode d'action, efficacité) et de définir un plan spécifique



IV. Les soins somatiques et psychiques dispensés à titre curatif

1. Le suivi médical pour maintenir l'état de santé et soigner les pathologies

Les résidents de la MAS Le Villa Joie nécessitent tous un accompagnement médical et paramédical comprenant :

- Des prescriptions médicales et leur suivi (médicaments, analyses, examens, consultations spécialisées...),
- Des soins infirmiers délégués et dans le cadre du rôle propre,
- Une veille et un suivi psychologique,
- La rééducation et réadaptation fonctionnelle

A. Un bilan de santé initial est réalisé dès l'entrée dans l'établissement

Dès l'accueil de la personne, un recueil de données est réalisé lors de visites médicales avec le médecin généraliste ; ce recueil sera étayé au fil du temps et des interventions de soins.

Un projet de soin médical et paramédical est établi, qui est mis en œuvre par l'équipe infirmier, et sera révisé selon l'état de santé et l'évolution de la personne.

B. Un suivi médical régulier est mis en place avec le plan de soins médical et paramédical

Chaque résident est suivi par les médecins, généraliste et de rééducation, qui travaillent de manière coordonnée ; ces visites permettent :

- Un suivi de l'état de santé général
- L'adaptation si nécessaire du traitement et/ des prescriptions (régime, actes paramédicaux etc.)
- L'orientation vers des spécialistes (CMP, Dentiste, Neurologue, etc.) et/ou la réalisation de bilans particuliers
- Le soutien à l'autonomie des personnes accompagnées sur le plan fonctionnel.

C. La mise en œuvre du plan de soins médical et paramédical revient aux équipes

Mettre en œuvre consiste à :

- Veiller à la bonne administration des médicaments
- Organiser les interventions de rééducation /réadaptation fonctionnelle
- Réaliser des bilans
- Organiser les consultations médicales à l'extérieur
- Accompagner les résidents aux RDV médicaux extérieurs
- Observer, tracer, repérer les événements

La mise en œuvre du plan de soins médical et paramédical est étayée par des protocoles médicaux

2. Les situations de « basculement » qui nécessitent un appui soutenu des professionnels pour adapter la prise en charge quotidienne

Par « basculement », il est entendu les évolutions pathologiques (la maladie évolue), les complexités pathologiques (plusieurs pathologies coexistent), la perte de capacités sensorielles, le vieillissement : ces situations interpellent les professionnels, sur leurs compétences et leurs postures

Le soutien des professionnels prend des formes variées et complémentaires :

- Formation
- Appui d'intervenants : médecins, psychologue, psychiatre de l'équipe mobile, équipe de soins palliatifs, APP
- Réunions de travail et d'échanges, intégrant les risques de maltraitance, pour ajuster les apports et les limites de la prise en charge



A. Les handicaps sensoriels

L'autonomie de la personne dans sa vie quotidienne est intimement liée au traitement des informations saisies dans son environnement par ses capacités sensorielles : vision, audition, odorat, goût et toucher. L'altération de ces capacités peut être liée au vieillissement, ou à l'évolution d'une pathologie.

Le repérage de l'altération des capacités sensorielles est réalisé lors des visites médicales régulières : des appareillages peuvent être prescrits

La MAS Le Villa Joie a en outre dressé, avec le concours des professionnels et des résidents une plateforme de propositions destinées à améliorer la vie au quotidien au sein de l'établissement

Engagement 12

L'établissement s'engage à exploiter les propositions formulées par le groupe de travail en faveur des personnes concernées par un handicap sensoriel
Ex : Améliorer la signalétique, adapter les écrits, ...

B. La prévention et l'accompagnement du vieillissement

La MAS Le Villa Joie formule :

- **Un constat** : le public accueilli vieillit
- **Un risque** : le vieillissement se surajoute au handicap et peut entraîner de nouvelles incapacités d'une part ; la fréquence de pathologie évolutive chez ses résidents peut « brouiller » la perception des professionnels d'autre part (des changements proviennent-ils du vieillissement ou de l'accentuation de la pathologie ?)
- **Un engagement** : la personne accueillie doit être accompagnée tout au long de sa vie, pour cela la MAS Le Villa Joie souhaite développer une approche spécifique

Engagements 19 et 20

Dans le cadre de son CPOM, l'établissement s'engage à développer une offre en faveur des Personnes handicapées vieillissantes ; à cet effet il sera expérimenté la mise en place d'un bilan de fragilité, pour repérer les signes de vieillissement

L'approche en cours de développement au sein de MAS Le Villa Joie passe par :

- **Un repérage plus systématique des signes du vieillissement** des personnes accueillies
 - . Parmi les signes à repérer : douleurs, pathologies, troubles de l'alimentation, perte de mobilité/ dextérité, dépression / troubles de l'humeur, changement de comportement, perte sensorielle, ralentissement psychique, troubles du sommeil, incontinence
 - . Un bilan fragilité est expérimenté, à déployer systématiquement chaque année pour les résidents de plus de 50 ans
- **Une adaptation si besoin des réponses** à mettre en place en termes d'accompagnement
 - . Parmi les adaptations possibles (cf. schéma)
- **Une coordination renforcée** autour des actions à mettre en œuvre pour anticiper et accompagner le vieillissement
- **Une attention particulière pour associer** la personne et son entourage
 - . Le vieillissement peut faire partie des thèmes à explorer lors de rencontres avec les familles



Engagement 2

Une offre d'aide aux aidants sera étudiée durant la période 2024-2027 ; à cette fin une réflexion spécifique sera conduite, qui mobilisera le CODIR, la psychologue, le médecin, la secrétaire médicale



Pour étayer les compétences de prise en charge du vieillissement, la MAS Le Villa Joie pourra se rapprocher de structures hébergeant des personnes, de centres de formation etc.

Engagement 21

Dans le cadre de son CPOM et du développement de partenariats, il sera recherché un rapprochement avec le secteur de la personne âgée, pour échanger sur les pratiques en faveur des personnes vieillissantes

3. Le bien être psychique et la santé mentale

L'accompagnement de la souffrance psychique ainsi que sa prévention suppose l'implication de tous les professionnels (soignants et socio-éducatifs) et l'intervention de professionnels spécialisés (psychologue, psychiatres, CMP).

- **Le psychologue de l'établissement intervient auprès des résidents et en soutien des équipes**

Le psychologue intervient dans un contexte de travail pluridisciplinaire, et dans ce cadre conçoit et met en œuvre des méthodes spécifiques d'analyse, d'évaluation, de démarche clinique, de soins psychologiques, de conseil et de prévention, en collaboration avec l'équipe médicale, soignante, socioéducative, et les travailleurs sociaux

Son intervention se conçoit auprès des résidents, des équipes et des familles :

- Dans le quotidien, en étant à l'écoute des problématiques
- Dans des situations « aiguës », telles que le vieillissement, la décompensation, la perte des acquis, l'accompagnement fin de vie, le décès, le deuil

Le psychologue a une fonction transverse aux différents besoins du résident (santé, autonomie, participation sociale)

- **Le partenariat avec le CMP permet d'accéder à des consultations en psychiatrie**

4. Les soins de rééducation et réadaptation fonctionnelle

Les soins dits de rééducation et réadaptation fonctionnelle ont pour objectifs de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de travailler à leur maintien, de concevoir des modalités de suppléance lorsque ces capacités sont altérées

La MAS bénéficie pour ces activités d'un espace de balnéothérapie, d'une salle de stimulation sensorielle, de salles équipées pour la kinésithérapie et/ou la psychomotricité.

Sont combinées différents types d'intervention

- **La compétence combinée des kinésithérapeutes, de l'ergothérapeute et du psychomotricien**

La combinaison des 3 compétences contribue au maintien de l'autonomie des personnes, à leur bien-être physique et psychique et à leur inscription dans la vie sociale :

- En procédant à des adaptations matérielles et des aménagements d'espace nécessaires à la sécurité et au confort.
- En facilitant le repérage dans l'espace et le temps, et donc les déplacements
- En stimulant les fonctions motrices
- En soulageant la douleur
- En aidant l'accoutumance à des appareillages



- **L'action complémentaire de l'Activité Physique Adaptée**

L'Educateur en Activité Physique Adaptée est le référent pour l'activité physique et sportive. La pratique d'activités sportives, en individuel ou en collectif, au sein de la MAS ou en collaboration avec d'autres structures, est un choix délibéré de la MS pour apporter à ses résidents un bien-être physique et psychique, encourager la socialisation et contribuer à leur épanouissement global.

- **Le soutien orthophonique**

Une compétence externe est mobilisée si nécessaire, notamment pour des troubles de la déglutition ou du langage.



V. Les soins somatiques et psychiques dispensés à titre palliatif

La dispense de soins palliatifs est appréhendée par la MAS Le Villa Joie comme un moyen de maintenir la qualité de vie

« Les soins palliatifs sont une approche pour améliorer la qualité de vie des patients (adultes et enfants) et de leur famille, confrontés aux problèmes liés à des maladies potentiellement mortelles. Ils préviennent et soulagent les souffrances grâce à la reconnaissance précoce, l'évaluation correcte et le traitement de la douleur et des autres problèmes, qu'ils soient d'ordre physique, psychosocial ou spirituel » (OMS).

La MAS Le Villa Joie est particulièrement sensible à la question des soins palliatifs, qu'elle met en place pour apporter un accompagnement de qualité à la personne et à son entourage.

Pour aider au mieux, selon les besoins qu'ils expriment, les personnes et leurs proches :

- Des **conduites à tenir et des protocoles** sont en place, pour lutter contre la douleur.
- Des **formations** sont largement dispensées
- Un **travail pluriprofessionnel** est réalisé, au sein d'une Commission dédiée
- Le recours aux services de **l'Hospitalisation à domicile (HAD) et de l'Équipe Mobile d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (EMASP)** est réalisé
- Des **accompagnements de confort** sont dispensés



VI. La gestion de la fin de vie et l'accompagnement du deuil

1. L'accompagnement de fin de vie

Le résident qui souhaite terminer sa vie à la MAS Le Villa Joie disposera de soins, assistance et accompagnement adaptés, pour lui et ses proches.

La MAS Le Villa Joie est attentive au recueil des volontés de la personne : la production de directives anticipées est pratiquée

L'accompagnement dispensé vise en particulier à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne et à soutenir son entourage.

Pour la MAS Le Villa Joie, il est primordial de permettre à la personne en fin de vie de rester le plus longtemps possible dans son environnement, de maintenir ses liens amicaux, familiaux, entourés des professionnels qui le connaissent

Pour apporter le meilleur soutien au résident en fin de vie et à ses proches, les professionnels de la MAS Le Villa Joie peuvent s'appuyer sur :

- Les **conduites à tenir et protocoles**.
- Les compétences **de l'Équipe Mobile d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (EMASP)**
- Les temps de réflexions et d'échanges **pluriprofessionnels**
- **Le soutien de la psychologue**
- La possibilité de dispenser des **soins de confort** et de proposer des accompagnements plaisir

2. L'accompagnement du deuil

Le décès d'un résident est toujours un moment douloureux pour la famille, la communauté des résidents et les équipes.

Cet événement fait l'objet d'une attention spécifique de l'ensemble du personnel quel que soit son statut ou sa fonction, et s'accompagne :

- D'une prise en charge psychologique et administrative
- D'une attention aux pairs de la personne disparue

De la même manière, le décès d'un proche du résident fait l'objet d'un soutien renforcé, avec l'appui de la psychologue

Des protocoles sont en place pour étayer les actions des professionnels
Un appui de la psychologue est mobilisé



VII. La gestion des urgences

Le médecin généraliste a rédigé et validé des protocoles permettant de répondre aux urgences médicales somatiques ou psychiques.

Par ailleurs, la présence d'un infirmier 24 heures sur 24 est la garantie d'un accompagnement de qualité et d'une prise en soins sécurisée.

Des astreintes existent pour le personnel para médical, qui peut être mobilisé
Une permanence Direction est également assurée

Le service médical et infirmier dispose d'un chariot d'urgence équipé

Les conditions et modalités de transfert et de prise en charge des personnes hébergées en situation d'urgence médicale sont définies par protocole.

Des fiches médicales (DLU) permettent d'assurer la continuité du soin sur l'établissement et à l'extérieur (dans le cadre de séjour vacances, d'hospitalisation...).

En cas d'hospitalisation l'Équipe soignante prévoit un minimum de bagages (hygiène, toilette, vêtements.) et dans le cas d'une hospitalisation en urgence des effets personnels sont apportés ultérieurement au résident.

.



Chapitre 7

L'offre de service de la MAS Le Villa Joie pour répondre aux besoins de vie quotidienne et de socialisation

La MAS Le Villa Joie a défini sa politique d'accompagnement à la vie quotidienne et sociale

L'accompagnement à la vie quotidienne concerne notamment le nursing, les repas, la mobilité

L'accompagnement à la vie sociale concerne notamment la participation aux activités de loisirs ; la MAS propose 5 modalités d'animation et une grande variété d'activités

Le vieillissement induit le besoin d'adapter des prestations



I. La politique d'accompagnement à la vie sociale et quotidienne de la MAS Le Villa Joie

Conformément à la mission qu'elle s'est assignée, la politique de la MAS Le Villa Joie en matière d'accompagnement a pour finalité de faire de l'établissement un lieu de vie, agréable et sécurisant, où le résident se sent bien et s'épanouit ; elle est assise sur 4 grands principes :

- **Rechercher en permanence un équilibre**, entre l'accompagnement individuel et l'accompagnement collectif, entre suppléer et laisser faire...Il s'agit de trouver la bonne modalité pour « faire avec un et avec tous »
- **Mettre de la vie**, dans tous les aspects de la vie quotidienne
- **Rendre le résident acteur**, de sa vie personnelle et de la vie sociale
- **Faire de la réussite de la vie quotidienne et sociale au Villa Joie l'affaire de tous**, chaque professionnel étant impliqué, quel que soient son métier ou son statut

La politique d'accompagnement à la vie sociale et quotidienne est étroitement liée à la **politique de gestion des droits et de la participation des usagers**

Le PP est l'outil socle pour rechercher en permanence la meilleure manière de déployer cette politique au niveau de chaque résident

Dans le cadre du présent projet d'établissement, un travail collectif interprofessionnel, associant des résidents, a été consacré particulièrement à ce qui peut dynamiser la vie quotidienne ; cet axe de réflexion s'est avéré d'autant plus important que les besoins et rythmes des résidents évoluent, notamment avec l'âge. Un portefeuille de propositions a pu être formulé



II. L'organisation pour accompagner la vie quotidienne et la vie sociale

Accompagner la vie quotidienne signifie apporter un soutien, technique et psychique, à l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne, ceci en préservant les capacités et l'**autonomie** de chacun, dans l'accomplissement de ces gestes et dans la prise de décision. Ces gestes sont ceux que la personne a besoin de réaliser et ne peut faire seule, ils concernent notamment :

- Les actes élémentaires de nursing et de repas,
- La mobilité dans l'établissement
- Les actions nécessaires pour prendre soin de sa santé
- La communication et l'interaction avec autrui
- La prise de décision adaptée à sa sécurité

Accompagner implique un effort de compréhension, d'adaptation, d'ajustement aux besoins et aux possibilités de chacun.

Cela implique de chaque professionnel du Villa Joie de coconstruire avec la personne accompagnée pour mettre en place ce qui lui convient.

Accompagner la vie sociale signifie organiser et apporter un soutien, technique et psychique, aux situations de la vie réelle, ce qui recouvre :

- L'exercice de ses droits de citoyen, de ses rôles sociaux, de sa vie familiale et affective
- La gestion de ses ressources
- La vie dans son « chez soi »
- Les déplacements en dehors de l'établissement
- La participation à des activités de loisirs

1. L'organisation pour réussir la vie quotidienne et la vie sociale au Villa Joie

La réussite de la vie quotidienne et de la vie sociale est une responsabilité partagée entre :

- **Les 3 unités de vie**, dont l'organisation est de la responsabilité partagée est partagée entre 2 IDEC
Les Unités de Vie disposent de compétences internes (AS/AMP/AES et Educateur Spécialisé), qui s'organisent pour satisfaire les besoins des personnes accueillies au 1^{er} chef dans leur vie quotidienne et également dans leur participation à la vie sociale
- **Le service Animation, qui compte 2 animatrices et** dont l'organisation est d'une IDEC
Le service Animation s'organise pour satisfaire les besoins des personnes accueillies notamment dans leur participation à la vie sociale ; il est chargé de l'organisation des animations* en semaine et le weekend.
- **Les professionnels infirmiers**, sous responsabilité du Cadre de santé, qui apportent leurs compétences et visions sur les besoins et capacités des résidents. Les psychomotricien et ergothérapeute sont particulièrement impliqués dans la participation de la vie quotidienne et sociale

À noter

En 2019, un groupe de professionnel a produit une définition de l'Animation au VILLA JOIE :
« L'Animation est une activité organisée au bénéfice du résident, en fonction de ses souhaits, et/ou besoin et destinée à lui apporter du plaisir et de la joie ; l'animation peut être dispensée par tout professionnel du VILLA JOIE de manière informelle, ou moyennant une préparation et une planification par les animateurs et /ou soignants. »

L'éducateur APA est particulièrement impliqué dans l'accompagnement à des activités sportives



- **Les services supports**, administratif, hébergement et technique, sous responsabilité du Cadre Administratif, contribuent à une vie quotidienne agréable notamment par l'entretien des espaces, l'accueil des visiteurs, la circulation de l'information, la gestion administrative et logistique associée aux prestations de vie quotidienne et sociale
- **Le service de Restauration**, géré par une société externe et indépendante, qui est en charge de la confection des repas et travaille en partenariat avec tous les services

Les partenaires et bénévoles apportent temps et compétences pour contribuer à la vie sociale des résidents (cf. Chapitre 8)

Chaque professionnel du Villa Joie, dans sa fonction et sa profession, est impliqué dans la coordination et la continuité des soins. Pour cela :

- Il alimente des données, sur la vie quotidienne et la vie sociale.
- Il participe aux réunions de coordination avec les autres professionnels, et échange sur les situations afin d'avoir une compréhension partagée
- Il applique les protocoles en lien avec ses activités
- Il respecte les lignes d'action posées dans le Chapitre sur la gestion des droits et de la participation des usagers (cf. Chapitre 4)

2. Le rôle fondamental du PP

La participation du résident à l'expression de son projet personnalisé est un gage d'adaptation à ses besoins

Le référent PP et l'ES coordonnateur facilitent l'analyse des situations d'accompagnement, la conception et la conduite de projet ainsi que la communication et la coordination d'équipe

Cf Chapitre 5

3. La MAS Le Villa Joie alerte sur le besoin de réfléchir à mettre en œuvre des mesures de protection des adultes

Lorsque la situation le justifie, la MAS Le Villa Joie aborde avec le résident et la famille la question des mesures de protection des adultes. Cette initiative est préalablement discutée en équipe, et spécifiquement avec les médecins, la psychologue, le cadre de l'Unité concernée et le directeur.



III. Les prestations permettant de répondre aux besoins en autonomie dans la vie quotidienne

1. Les principes de l'accompagnement pour faciliter les actes de la vie quotidienne

Les accompagnements à la vie quotidienne sont définis en fonction de plusieurs paramètres :

- Les habitudes de vie
- Les capacités du résident
- Les souhaits du résident
- Les protocoles para médicaux s'il y a lieu,

Une organisation « normée » est définie dans le plan de soins qui détermine :

- La nature de l'aide à apporter : aide partielle, totale, accompagnement par 1 ou 2 professionnels etc.
- Le matériel à utiliser,
- Les appareillages à installer (prothèse etc.)
- Les points de vigilance (alimentation mixée, hachée etc.)
- Etc.

L'accompagnement à dispenser pour chaque résident est ainsi tracé dans le plan de soins AS, et actualisé par le référent à chaque changement après échange en équipe. Ce faisant, il est posé une constante dans l'organisation qui permet d'assurer une prestation suivie dans le temps, y compris en présence de personnel nouveau ; cette manière de procéder revient à poser, en lien avec le résident, une ritualisation aidante au repérage dans le temps et l'espace

Sur la base de cette norme partagée, chaque professionnel réalise des adaptations mineures en lien avec sa relation avec le résident, son expérience

Dans tous ces actes, le respect de l'intimité et de la dignité est prépondérant

2. Accompagner dans les actes élémentaires de nursing et de repas

A. Les actes élémentaires de nursing : lever et coucher, hygiène et toilette, besoins naturels

Les activités de nursing sont dispensées en intégrant :

- Les habitudes de vie, et notamment les heures préférentielles de lever/ coucher/ toilette, les rituels personnels
- Les horaires d'intervention d'autres intervenants médicaux ou paramédicaux (rdv médical, rdv kiné etc.)

La préservation de l'intimité est une priorité : intervention portes fermées, intervention articulée avec le passage du service Hygiène (horaires du ménage dans le studio)

Les activités de nursing sont une opportunité de réaliser une surveillance générale (état cutané, motricité etc.), dans le but de prévenir, alerter et prendre en compte toute dégradation (douleur etc.)



B. Les temps de repas

Les temps de repas représentent un **repère essentiel** dans le déroulement de la journée.

Les petits déjeuners sont servis et accompagnés sur les lieux de vie ; le petit déjeuner peut être servi au lit, sur prescription médicale.

Le repas de midi est pris en salle de restaurant pour l'ensemble des résidents en 2 services, sauf lorsque des repas en petits groupes sont organisés sur les unités de vie

Une collation est servie l'après-midi par l'équipe soignante avec l'aide partielle des résidents membres de l'association du BeauBar sur certains après-midis.

Le repas du soir est organisé en en salle de restaurant, en 2 services

L'aide nécessaire à la prise du repas du résident demande une présence importante de personnel qualifié :

- Problème de déglutition, risque de fausse route
- Aide nécessaire à la prise de repas (aide partielle ou totale)
- Vigilance aux règles d'hygiène (lavage des mains),
- Application des régimes alimentaires
- Stimulation de la vie relationnelle
- Gestion des conflits s'il y a lieu,

Pour venir en appui de l'équipe :

- Des protocoles médicaux et paramédicaux sont en place
- Des temps de coordination sont définis
- Une commission Alimentation & nutrition se réunit régulièrement

Des **animations** sont régulièrement mises en place : musique, repas à thèmes etc.

Dans le cadre de l'élaboration du présent projet d'établissement, les réflexions interprofessionnelles, auxquelles ont participé des résidents, ont abouti à des propositions pour que les temps de repas constituent encore davantage une opportunité pour mettre plus de vie :

- Repas à thèmes
- Repas en petits groupes en unité de vie

Engagement 21

L'établissement s'engage à exploiter les propositions formulées par le groupe ayant travaillé sur la dynamisation de la vie au quotidien
Ex : repas en unité de vie, repas « foot » etc.

3. Accompagner à la mobilité dans l'établissement

Dans les actes quotidiens, la personne est aidée dans ses mouvements et changements de position

L'aide à la mobilité au sein de l'établissement, particulièrement pour les personnes en fauteuil manuel, relève des aides apportés par les professionnels

L'ergothérapeute apporte son expertise à chaque fois que nécessaire pour faciliter le repérage dans l'espace

Dans le cadre de l'élaboration du présent projet d'établissement, les réflexions interprofessionnelles, auxquelles ont participé des résidents, a abouti à une proposition d'amélioration et de personnalisation de la signalétique

Engagement 12

L'établissement s'engage à exploiter les propositions formulées par le groupe de travail en faveur des personnes concernées par un handicap sensoriel
Ex : améliorer la signalétique etc. ...



4. Accompagner pour prendre soin de sa santé

Les professionnels soignants sont vigilants à l'observance thérapeutique : ils s'assurent de la prise des traitements, de l'observance des régimes particuliers

Sauf souhait contraire du résident, la prise de rendez-vous médicaux est réalisée par le secrétariat médical

Lors de sorties programmées à la journée, le traitement médicamenteux est remis aux accompagnateurs du Villa Joie par les IDE sous forme de sachet individualisé et nominatif.

5. Faciliter et accompagner pour communiquer et être en interaction avec autrui, etc.

Lorsque le résident accueilli a besoin de s'exprimer auprès de personnes qui ne connaissent pas ses spécificités de communication, il est aidé par un professionnel.

Des **aides et facilitations techniques, visant à surmonter des obstacles à la communication** sont mises en place, qui favorisent les interactions en autonomie

Cf Chapitre 4

6. Exercer une vigilance pour que les décisions prises par le résident soient adaptées pour sa sécurité

Il s'agit ici de l'accompagnement du résident « pour réaliser des tâches dont la non-réalisation ou le mauvais choix de réalisation, dans les situations les plus extrêmes, conduirait à une mise en danger, à une situation de crise, à une situation d'insécurité⁴ ».

Les situations pouvant se présenter ne sont pas limitatives, une liste ne peut en être arrêtée, et il peut s'agir par exemple de situations en lien avec :

- Le besoin de s'orienter dans le temps ou l'espace
- Une tendance addictive (internet, tabac etc.)
- Des débordements émotionnels et/ou physiques
- etc.

A chaque fois qu'il est repéré un comportement pouvant porter atteinte à l'atteinte, le professionnel dispose de plusieurs options, selon la gravité et l'imminence de la situation, pour déterminer la conduite à tenir :

- Alerte du cadre responsable ou du directeur
- Remontée en transmission
- Consultation et application d'un protocole
- Demande d'appui en temps d'échange / de réflexion pluriprofessionnel, et notamment en Commission
- Etc.

Ces situations peuvent donner lieu à des accompagnements divers : entretien avec le psychologue, réalisation d'un bilan, mise en place d'une routine/ de repère/ de rituel, consultation médicale, mise en place de temps de détente sensorielle, etc.

Dans des cas extrêmes, le directeur pourra déclencher une gestion de situation de crise

⁴ Synthèse de la nomenclature des prestations SERAFIN-PH pour le tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social -Février 2019



Le travail en Commission permet aux professionnels d'échanger et d'envisager de manière anticipée toute situation pouvant constituer un risque pour la sécurité de la personne ou d'autrui ; ainsi par exemple sur les questions de dégradation du repérage dans l'espace pour des personnes en fauteuil électrique (Commission Liberté circulation), ou de relations intimes (Commission Sexe) cf. Chapitre 2



IV. Les prestations permettant de répondre aux besoins de participation sociale

1. Les principes de l'accompagnement pour faciliter la vie sociale

Les principes mis en œuvre au Villa Joie sont ceux qui prévalent dans la gestion des droits et de la participation du résident

La notion de vie sociale est l'aptitude, pour une personne, à s'engager et à interagir socialement, quel que soit son âge⁵

Les accompagnements à la vie sociale sont définis en fonction de plusieurs paramètres :

- Les capacités du résident
- Les souhaits du résident
- La situation familiale du résident

La MAS Le Villa Joie se préoccupe particulièrement de dynamiser la vie au quotidien, par de « petites choses » et l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur

Les accompagnements à la vie sociale sont le résultat d'une articulation entre l'accompagnement individuel et l'accompagnement collectif

2. Faciliter et accompagner pour exercer ses droits de résident-citoyen, ses rôles sociaux, pour faire vivre ses liens familiaux et affectifs

A. Accompagnement à l'exercice des droits de résident-citoyen, individuellement et collectivement

L'ensemble des pratiques de la MAS Le Villa Joie est bâti sur le respect des droits et libertés (cf. chapitre 4)

- **L'accompagnement à l'expression du projet personnalisé favorise l'affirmation de la personne**

Dans le chapitre 5, il a été décrit comment la MAS Le Villa Joie favorise l'expression de la personne à propos de son projet personnalisé (PP), lors de construction et de son élaboration conjointe et de son évolution.

- **L'accompagnement pour que le résident exerce ses droits**

La MAS Le Villa Joie met en œuvre une information active des résidents sur leurs droits et libertés, et encourage la participation (cf. chapitre 4)

Elle veille à ce que les personnes soient notamment informées de leurs droits citoyens : le vote, le droit d'avoir des convictions politiques, le droit à la pratique religieuse.

- **L'accompagnement à être acteur au sein de la cité passe par la mise à disposition d'information et par l'ouverture sur l'extérieur**

Parmi les pratiques favorisant l'information et l'ouverture des résidents sur l'extérieur :

- Rendre accessible l'actualité (mise à disposition de journaux, organisation de soirée lors d'événements nationaux...)

⁵ Synthèse de la nomenclature des prestations SERAFIN-PH pour le tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social - Février 2019



- Encourager les sorties culturelles (musée, ...) et la participation à des événements locaux.
- Permettre la pratique culturelle
- Organiser ou participer à des rencontres intergénérationnelles (écoles, ...).
- Proposer un accompagnement aux élections : accompagner pour réaliser l'inscription sur les listes électorales, faciliter le vote par procuration, accompagner au bureau de vote etc.
- Encourager des activités à l'extérieur de la structure, qui permettent de « se détacher du cadre institutionnel »

Engagement 21

L'établissement s'engage à exploiter les propositions formulées par le groupe ayant travaillé sur la dynamisation de la vie au quotidien
Ex : spectacles, sortie village etc.

B. Faciliter et accompagner pour faire vivre les liens familiaux et affectifs

La notion de rôle social renvoie aux différents statuts à partir desquels une personne interagit dans un cadre social : parentalité, liens familiaux, liens amicaux

• Faciliter et encourager la pair aideance

Les résidents sont sollicités pour accueillir leurs pairs, leur apporter leur aide dans le quotidien (lire, commenter, montrer etc.)

• Faciliter la vie familiale et affective.

Les anniversaires, sauf désaccord du résident, sont fêtés et donnent lieu à un temps de convivialité (gâteau etc.).

La mise à disposition de la famille d'un véhicule adapté facilite la participation du résident à des temps de regroupement familial à l'extérieur.

Les résidents et leurs proches peuvent réserver (le weekend) un lieu de vie pour disposer d'un lieu convivial permettant de recevoir plusieurs personnes, de déjeuner en famille ou entre amis, de fêter un anniversaire, etc.

• Faciliter les temps de regroupement entre résidents

L'espace Beubar, les repas en petits groupes sont des occasions pour tisser des liens

Engagement 14

Dans le cadre de son CPOM, l'établissement s'engage à favoriser la mise en œuvre de la pair-aidance ; les propositions formulées durant les travaux participatifs en ce sens seront examinées (ex : participation de résident à la visite, table d'accueil etc.)

3. Accompagner pour gérer ses ressources

La MAS Le Villa Joie propose la mise à disposition d'un coffre pour conserver de l'argent ou des biens de valeurs ; le résident peut faire le choix de conserver ces biens dans son studio, voire de s'équiper d'un coffre personnel

Lorsque l'argent du résident est confié à l'établissement, les retraits ou dépôts se font auprès du service administratif : un suivi est réalisé.

Le représentant légal peut donner des consignes précises (plafond de dépenses)



4. Accompagner pour vivre dans son « chez soi »

- **Entretenir et aménager son studio**

Les chambres des résidents sont toutes meublées par l'Établissement, mais chaque résident peut, s'il le souhaite, apporter son propre mobilier et décorer sa chambre selon ses envies.

L'entretien de la chambre est en outre assuré :

- Par l'équipe Hygiène, qui assure un nettoyage, courant et approfondi
- Par le service Technique, qui procède au maintien en état des équipements

Le résident peut en outre être aidé, par sa famille ou par l'équipe, à réaliser des aménagements :

- Installation/ déplacement de mobiliers
- Décoration
- Rangement etc.

- **Gérer son courrier, téléphoner etc.**

Si le résident en fait la demande, une aide peut lui être apportée pour la prise de connaissance ou la rédaction de courrier, pour la réception ou l'appel téléphonique, ceci par un professionnel ou un pair résident

- **Disposer de son linge**

Le linge du résident est marqué, lavé et plié par un prestataire, puis distribué et rangé dans les armoires des studios par du personnel de l'Établissement ; le résident est encouragé à choisir ses tenues

5. Accompagner les déplacements à l'extérieur de l'établissement

Le résident peut solliciter ses proches pour se déplacer à l'extérieur ; si nécessaire, l'établissement met à disposition un véhicule adapté sur le we à condition d'être adhérent à l'association.

Les professionnels peuvent être amenés à accompagner les résidents pour des déplacements de tous ordres :

- Rdv médicaux
- Sorties en lien avec des besoins de la vie courante : achat de vêtue, de meubles, d'équipements ...
- Evènement familial : mariage, cimetière, obsèques
- Sport : compétition ou pratique

Ils disposent dans ce cas de véhicules adaptés.



6. Organiser et accompagner à la participation aux activités sociales et de loisirs

A. Principes généraux d'organisation

- **La MAS Le Villa Joie organise 5 types d'activités sociales et de loisirs :**
 - Des ateliers
 - Des sorties individuelles ou collectives à l'extérieur
 - Des animations réalisées par un intervenant extérieur
 - Des activités individuelles ou collectives réalisées par le service animation au sein de la structure
 - Des accompagnements individuels.

Type	Description	Effecteur
Atelier	Un atelier est une activité récurrente, généralement organisée sur la base d'une progression	Animateurs
Sortie individuelle ou collective à l'extérieur	Le/les résident(s) sortent de la structure	Soignants et/ou animateurs
Animation externe	Un intervenant extérieur vient sur site réaliser une prestation	Les animateurs supervisent un prestataire
Activité individuelle ou collective	Un temps dédié à une activité ciblée, non récurrente	Soignants si activité individuelle Animateur si activité collective
Accompagnement individuel	Un accompagnement individuel est un temps personnalisé, organisé à l'attention d'un résident sur la base d'une prise en compte fine de ses souhaits/besoins	Soignants

Les principes d'organisation communs aux 5 modes d'activités sociales et de loisirs sont les suivants :

- **La participation est libre, ouverte à tous et assise sur la volonté du résident.**
Les personnes dépendantes sont accompagnées pour se rendre aux activités, les personnes non verbales participent moyennant des aides techniques adaptées. Pour s'assurer au mieux du consentement éclairé du résident, les entretiens résident/personnel sont privilégiés (plutôt que les questionnaires).
- **La participation doit être valorisante pour la personne**
Les activités doivent s'inscrire le plus possible dans le cadre du PP du résident. Les objectifs en matière d'activités sociales et de loisir sont recueillis lors de l'élaboration ou actualisation du PP
Le recueil de données, l'élaboration du projet personnalisé doit permettre d'identifier les capacités physiques et cognitives du résident ainsi que ses motivations.
- **Les projets d'activités sont explicités et annoncés**
Afin de favoriser la participation, le planning des activités est présenté lors de l'entrée du nouveau résident, ses souhaits de participation sont recueillis.
Le planning des activités est annoncé lors de la réunion mensuelle d'Unité de vie réunissant résidents et professionnels, il est affiché notamment dans le semainier confectionné par les animatrices et les résidents.
- **Les projets d'activités comportent des objectifs**
- **Les activités sont évaluées**
- **Tout type d'activité est tracée sur informatique**
- **Les activités sont déployées par des personnes compétentes**

Engagement 12

L'établissement s'engage à exploiter les propositions formulées par le groupe de travail en faveur des personnes concernées par un handicap sensoriel
Ex : améliorer l'information sur les activités par une information orale etc. ...

Engagement 22

Dans son CPOM, afin de s'adapter toujours plus aux besoins des résidents, l'établissement s'engage à réaliser, chaque fin de 1er semestre, un bilan sur activités proposées pour reconduite ou non sur l'année suivante en tenant compte des Projets Personnalisés.



- **L'organisation d'activités sociales et de loisirs est étayée**

Par des temps de coordination entre équipe soignante et équipe d'animation

Par des points réguliers avec les intervenants extérieurs

Par des moyens : espaces dédiés, véhicules adaptés, espace multisensoriel

B. La MAS Le Villa Joie propose une offre variée d'activités sociales et de loisirs

- **Une offre variée et renouvelée régulièrement permet à chaque résident de trouver sa place dans l'institution et de s'y sentir bien.**

- **Des séjours sont proposés dans d'autres établissements**

Ces échanges permettent aux résidents de découvrir d'autres structures, d'autres personnes et d'autres régions.

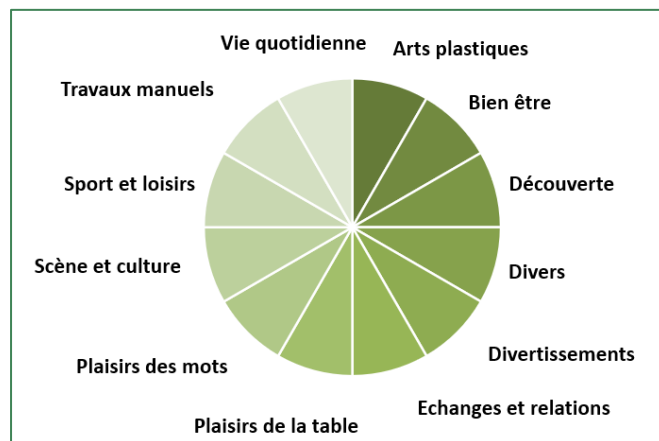
- **L'organisation d'activités physiques adaptées se développe**

L'éducateur APA organise des activités physiques, en salle ou à l'extérieur.

La pratique du sport est l'occasion de rencontres inter-établissements et de compétitions, qui constituent une source d'émulation collective

- **Le vieillissement des résidents nécessitera une nouvelle adaptation**

Parmi les adaptations probables : un rythme adapté à la fatigabilité de résidents vieillissants, des ateliers favorisant la stimulation des capacités cognitives (ex ateliers mémoires)



Engagement 23

Dans son CPOM, l'établissement s'engage à adapter son plan de formation à l'évolution des besoins de son public ; il sera notamment examiné les besoins spécifiques pour adapter les animations aux personnes handicapées vieillissantes



Chapitre 8

L'ouverture de la MAS Le Villa Joie sur son environnement

La MAS Le Villa Joie a défini sa politique en matière de partenariat, et sa politique de développement durable

Partenaires et bénévoles contribuent au déploiement de la mission de l'établissement, dans le respect de son socle de responsabilité (valeurs, principes d'accompagnement etc.)

En matière de développement durable, la MAS Le Villa Joie souhaite structurer une démarche, dans le prolongement des actions déjà menées



I. La MAS Le Villa Joie s'appuie sur des partenaires pour déployer son action

La MAS Le Villa Joie collabore étroitement de nombreux partenaires qui concourent à l'accompagnement de personnes handicapées en général, et la réalisation de sa mission en particulier

Un partenaire de la MAS Le Villa Joie est un acteur externe à la structure, avec qui celle-ci coopère pour réaliser un projet commun, et auquel chacun apporte une contribution en fonction de sa vocation, de son métier, de ses compétences.

1. La politique de Partenariat de la MAS Le Villa Joie dynamise l'action de l'établissement

La politique partenariale de la MAS Le Villa Joie a pour finalité de dynamiser l'action de l'établissement et de contribuer à l'accomplissement de sa mission ; elle est assise sur 4 grands principes :

- **La communauté d'action** : la MAS et son partenaire agissent de manière coordonnée
- **La communauté de valeurs**
- **Le respect des spécificités** de chacun, chacun gardant sa place.
- **La personne accueillie reste au centre du partenariat** : tout partenariat est conclu et déployé au bénéfice des résidents

2. La pluralité de partenariats enrichit l'accompagnement proposé aux résidents

Les partenariats développés par la MAS Le Villa Joie sont multiples

Le partenariat peut être **opérationnel** (dans le domaine de l'activité sociale, du soin, du droit etc.) ou **institutionnels** : les partenariats opérationnels sont portés par le CODIR, les partenariats institutionnels généralement par l'association AFHP

Le partenariat peut être **ponctuel, récurrent** ou à **vocation permanente**.

Le partenariat peut être conclu avec **des personnes ou des structures** (réseaux professionnels, écoles, association, collectivité territoriale, autre établissement-Services d'aide à domicile pour les résidents temporaires, SESSAD, CH... ..), de statut différent (public/ privé, associatif/libéral...), de rayonnement différent (local, départementale, régional, national)

Le partenariat peut être **informel ou formel** : la MAS Le Villa Joie favorise cependant la conclusion de convention de partenariat, notamment pour les partenariats opérationnels récurrents.

Le partenariat à la MAS Le Villa Joie se traduit aussi par sa participation à des instances : Handisport, MDPH, etc.

Engagement 24

Dans son CPOM, l'établissement s'engage à participer aux temps réseau et aux Groupes Opérationnels de Synthèse



3. Dynamiser le réseau relationnel et partenarial : une orientation 2024-2027

L'objectif de la MAS est de dynamiser son ouverture sur l'extérieur en s'appuyant sur des partenaires

Le développement partenarial est appréhendé par l'établissement comme un levier pour relever des enjeux :

- **Tenant à l'évolution des besoins des résidents**

Par exemple, répondre aux souhaits exprimés de dynamiser la vie sociale par plus de rencontres et d'interactions (accueillir des manifestations, expositions.)

Par exemple, mieux appréhender le vieillissement et les pratiques de prise en charge adaptées, en favorisant des liens entre handicap et personnes âgées

- **Tenant à l'évolution de la société**

Par exemple, travailler l'attractivité des métiers en faisant connaître l'établissement : accueil d'écoles, organisation de Portes Ouvertes etc.

Engagements 19 et 20

Dans le cadre de son CPOM, l'établissement s'engage à développer une offre en faveur des Personnes handicapées vieillissantes ; à cet effet il sera expérimenté la mise en place d'un bilan de fragilité, pour repérer les signes de vieillissement

A noter pour l'heure :

- L'absence d'instance de réflexion éthique sur le territoire, qui semblerait pourtant appropriée
- La connaissance de certains partenaires qui pourrait être approfondie : URIOPSS par exemple

4. La gestion des partenaires est simple et efficace

La construction de partenariat est assez fluide :

- Emission d'un besoin ou expression d'une opportunité
- Prise de contact et échanges pour valider une communauté d'action
- Conclusion éventuelle d'une convention, signée par le directeur
- Mise en place du partenariat
- Suivi, bilan

Engagement 25

Dans son CPOM, l'établissement s'engage à actualiser ses conventions partenariales

Lorsque le partenariat concerne directement un résident (par ex : organisation d'un séjour, prise en charge médicale ou paramédicale), celui-ci est impliqué

Dans ce cas, les professionnels se coordonnent avec le partenaire impliqué dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.

La MAS Le Villa Joie souhaite structurer davantage la présentation de la MAS : ses valeurs, ses principes d'action, notamment en matière de bientraitance

Engagement 26

L'établissement s'engage à organiser une sensibilisation à la bientraitance des partenaires et bénévoles



II. La MAS Le Villa Joie s'appuie sur des bénévoles pour soutenir son action

La M.A.S. peut faire appel à des bénévoles et les proches des usagers peuvent proposer leurs interventions, soit pour accompagner la vie sociale et culturelle de certains résidents, soit pour animer un atelier

Dans ce cas :

- Les personnes bénévoles reçoivent préalablement une **information générale** sur le handicap moteur, sur les valeurs de l'établissement et ses principes d'action, elles sont sensibilisées à la bientraitance.
- Les bénévoles sont soumis aux contraintes d'exercice des professionnels et ne disposent pas d'accès aux informations concernant les usagers. L'action des bénévoles se déroule sous leur autorité et sous la responsabilité d'un membre du CODIR
- Une **Charte de bénévolat** est signée
- Un **point est réalisé régulièrement**, de sorte à assurer une coordination d'action avec l'équipe de professionnels

La MAS Le Villa Joie souhaite dynamiser davantage l'action des bénévoles : elle envisage de remettre en place un temps de bilan annuel

Engagements 8 et 26

Dans son CPOM, l'établissement s'engage à construire un référentiel de Bientraitance.

Il intégrera la Bientraitance dans la Charte des Bénévoles qui sera donc actualisée



III. Le développement de la Communication externe

1. La politique de Communication externe de la MAS Le Villa

La politique de communication externe de la MAS Le Villa Joie a pour finalité de valoriser et dynamiser l'action de l'établissement, de porter son image, de sensibiliser sur le handicap et de créer du lien social ; elle est assise sur 2 grands principes :

- Le respect des personnes (droit à l'image, dignité ...)
- L'authenticité

2. La Communication externe de la MAS Le Villa est multi-canal

La MAS Le Villa Joie ne dispose pas à proprement de plan de communication externe ; elle organise cependant diverses actions pour s'adresser au public extérieur. La communication externe est pilotée par le directeur, assisté du CODIR

- **L'objet de la communication**

La communication vers l'extérieur de la MAS Le Villa Joie vise à :

- Informer sur les activités et prestations proposées, sur les événements organisés
- Conforter l'image de l'établissement et son positionnement territorial
- Valoriser le travail des professionnels, des bénévoles, des partenaires
- Valoriser les résidents

- **La MAS Le Villa Joie communique et véhicule son image de l'établissement d'abord via des canaux « ordinaires »**

- **Les courriels** via la messagerie électronique émis par les divers professionnels
- L'accueil physique et téléphonique

- **La MAS Le Villa Joie communique sur la vie de l'établissement via des canaux mobilisés de manière privilégiée**

Au quotidien, la MAS communique :

- **Via son site internet** : chaque trimestre un journal (le Vill'actualité) rassemble des informations sur la vie au sein de la structure
- **Via la presse locale**, à l'occasion d'événements médiatisés (sportif, danse, vernissage etc.) pouvant être ouverts au public
- **En accueillant des écoles** (IFAS, IFSI, ADEA, école du village, bac pro).

3. La Communication externe est un levier pour dynamiser le réseau relationnel et partenarial : une orientation 2024-2027

La **MAS Le Villa Joie souhaite enrichir sa communication en mobilisant de nouveaux canaux** Durant la période 2024-2027, il sera évalué la possibilité de communiquer :

- **Via les réseaux sociaux**
- **En organisant une journée Portes ouvertes**
- En organisant chaque année **un événement ouvert sur** l'extérieur, autour d'une activité réalisée par ou avec les résidents (challenge sportif, spectacle etc.)

Engagement 27

L'établissement souhaite dynamiser sa communication par plusieurs actions, dont l'organisation d'un événement par an ouvert au public

Les travaux qui se sont tenus à l'occasion du projet d'établissement, et qui ont associés les professionnels et les résidents, ont nourri le potentiel d'idées...

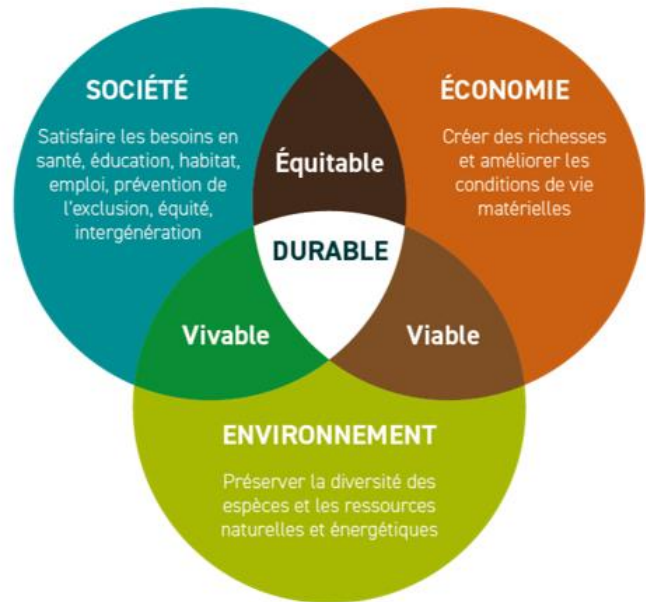


IV. Le Développement Durable

D'importants travaux de réhabilitation, de modernisation, ou de changement des installations techniques sont régulièrement réalisés chaque année. Ces aménagements ont tous permis d'améliorer le confort des professionnels et des résidents, et d'aboutir à une rationalisation des consommations en eau, en énergie etc.

De la même façon, la MAS Le Villa Joie s'est engagée et poursuit des démarches en faveur de la Qualité de Service, de la Qualité de Vie au Travail : ces démarches aboutissent à des améliorations en matière sociale ou économique

Il est donc réaliste d'affirmer que la MAS Le Villa Joie est engagée depuis longtemps dans une logique de développement durable au quotidien, visant à gérer son activité en s'interrogeant sur son impact sur la qualité de vie des résidents et des professionnels, sur l'environnement



1. La politique de Développement Durable de la MAS Le Villa Joie

La politique du Villa Joie que souhaite développer l'établissement vise à poursuivre la logique d'action entreprise et à clarifier et structurer un **engagement responsable et réaliste**, en s'appuyant sur 3 principes :

- Impliquer les salariés, les résidents, les familles, nos partenaires
- Travailler par micro projet
- Communiquer

2. Le développement durable : une orientation pour 2024-2027

La période 2024 -2027 sera donc allouer à clarifier un plan d'actions en faveur du développement durable, qui devra aboutir à une approche commune fondée sur une logique de questionnement sur le bien-fondé de nos pratiques au regard de leur impact potentiel sur l'environnement, la qualité de vie au travail, le bien-être du résident, l'efficacité économique.

Les travaux réalisés dans le cadre du présent projet d'établissement ont déjà émis des pistes de travail, notamment sur le volet environnemental : par exemple, lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre le gaspillage en général, économie d'énergie et de fluides etc.

Engagement 28

Dans le cadre de son CPOM, l'établissement s'engage à structurer une démarche de Développement Durable : il exploitera pour cela les propositions formulées par le groupe de travail sur cette thématique



Chapitre 9

Ressources et moyens de la MAS Le Villa Joie

La MAS Le Villa Joie a défini sa politique en matière de GRH et QVT, ainsi que sa politique numérique

Les services administratif, technique, hygiène et restauration contribuent tous au bien vivre du résident



I. La Gestion des Ressources Humaines et de la Qualité de Vie au Travail à la MAS Le Villa Joie

1. La politique GRH et de QVT de la MAS Le Villa Joie

La Mas Le Villa Joie s'attache, dans sa GRH, à développer la QVT et à développer une politique en lien avec les besoins d'une société qui évolue

Cette politique se déploie en 5 axes :

- **Favoriser le sens et l'engagement**
En s'appuyant sur un CODIR qui donne le cap, et sur un encadrement de proximité présent auprès des équipes sur le terrain
- **Développer la responsabilisation et les compétences**
En posant une organisation et un cadre d'exercice clairs
En favorisant la responsabilisation des acteurs, individuelle et collective, l'adaptation des compétences et l'amélioration continue
- **Communiquer et dialoguer**
En déployant un management soutenant
En organisant la coordination du travail
- **Prévenir les risques et soigner les conditions de travail**
En mettant à disposition un matériel et des équipements adaptés et en nombre suffisant
En mettant en place des temps d'analyse de la pratique, une évaluation des risques, des actions de prévention
- **Faciliter le développement personnel et professionnel de chaque professionnel**
Pour aider les professionnels à trouver un bon équilibre de vie
En entretenant des compétences complémentaires

Engagement 29

Dans le cadre de son CPOM, l'établissement s'engage à proposer à son CA une politique RH et QVT



2. L'organisation des Ressources Humaines de la MAS Le Villa Joie est claire, les responsabilités de chacun sont définies

L'organisation hiérarchique de l'ensemble de l'établissement est de la responsabilité du Directeur conformément au Document Unique de Délégations qu'il a reçu du Président. Il délègue lui-même une partie de ses responsabilités aux membres de son CODIR

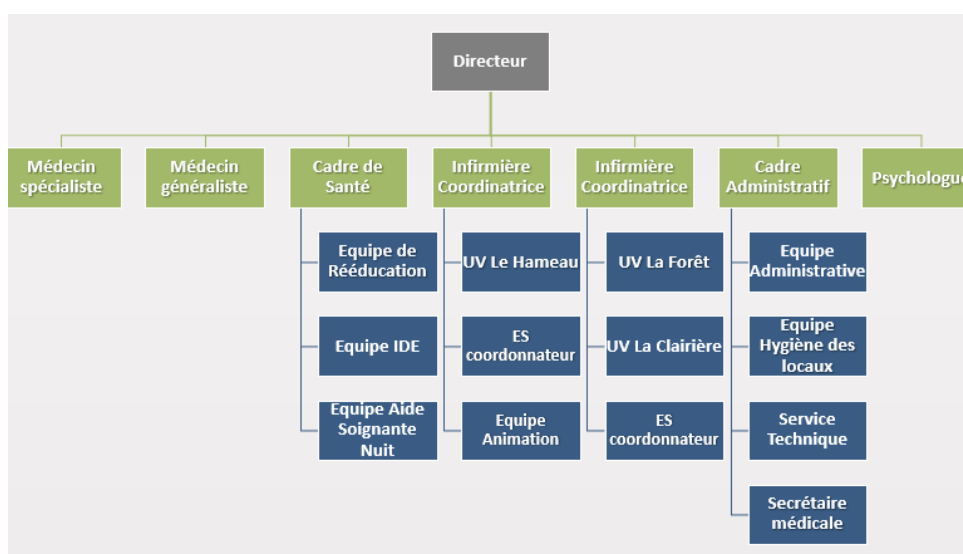
A. L'organigramme pose la structuration hiérarchique des services et des postes

De la sorte, les périmètres et responsabilités respectifs de chaque professionnel sont clairs pour tous.

Les salariés disposent d'un contrat de travail clarifiant leurs droits et devoirs, des avenants sont produits si nécessaire

L'historique de parcours de chaque salarié est conservé de manière confidentielle au service administratif

B. Des fiches de poste et un organigramme clarifient les responsabilités et périmètres de chacun



La MAS Le Villa Joie dispose d'une équipe de **professionnels formés et qualifiés**. A ce jour, il n'est pas fait de distinction entre les différents métiers des professionnels de nursing (aide-soignante, Aide Médico-Psychologique, Accompagnant Educatif et Social ou Auxiliaire de Vie Sociale).

Chaque professionnel dispose d'une fiche de poste, décrivant son périmètre de responsabilités et ses missions.

La MAS Le Villa Joie prévoit une actualisation des fiches de poste notamment à l'occasion des entretiens professionnels, et en tous cas à chaque changement significatif d'organisation

Engagement 30

L'établissement propose d'actualiser les fiches de poste à l'occasion des entretiens professionnels

Des responsabilités transverses peuvent être attribuées, via la participation à des Commissions (cf. Chapitre 2) ou la mise en place de référents (ex : référent PP, protections, ...) : dans les 2 cas, le salarié assure une responsabilité pour le collectif



C. L'organisation est construite pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.

Les modalités de travail sont pensées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes :

- Par l'organisation des horaires et cycles de travail
- Par la présence infirmière assurée 24h/24h toute l'année, jour et nuit
- Par la présence d'une équipe de nuit, qui veille à la sécurité des personnes
- Par des astreintes et permanences
 - . Astreintes paramédicales IDE/AS, le we et jours fériés, pour pallier à des absences non programmées.
 - . Permanence cadre, pour répondre aux besoins des équipes sur les questions d'effectif.
- Via des procédures ou protocoles (ce qu'il y a lieu de faire et comment dans des situations précises)
- Via un règlement intérieur

D. Les temps et formations font l'objet d'un suivi par le service administratif

Celui-ci est en charge de tenir à jour les éléments administratifs, individuel et collectifs

E. Le management veille à favoriser le travail collaboratif et interprofessionnel

Les temps pluridisciplinaires permettent d'assurer :

- La coordination entre les temps d'accompagnement, entre les métiers
- Le partage de pratiques
- La recherche de solutions à des difficultés liées à l'état physique ou psychique d'un résident
- L'expression individuelle et collective
- L'avancement des chantiers
- Etc.

Différents temps de partage sont instaurés (cf. Chapitre 2), qui contribuent à favoriser une vision globale de la personne accompagnée, et de soutenir un climat de travail agréable et serein propice à la QVT

3. Le recrutement, l'accueil des nouveaux salariés la MAS Le Villa Joie

A. Le recrutement

Le recrutement des professionnels est du ressort de chaque membre du CODIR pour son périmètre.

Le fonctionnement en continu de la MAS nécessite le recours régulier à des personnels de remplacement que la structure s'efforce de fidéliser

Le processus de recrutement s'effectue sur la base d'entretiens menés par les encadrants ; les candidats recrutés se voient proposer un contrat de travail signé par le directeur.



B. Le process d'accueil et d'intégration : un processus à performer

Le processus d'accueil est articulé autour de temps :

- De remise documentaire : contrat, pochette d'accueil...
- De visite et de présentation des équipes et des résidents
- De formation et doublure par un professionnel
- D'informations et de formations sur des sujets clés pour la qualité d'accompagnement (notamment sur le logiciel DUI du l'Établissement)
- De suivi par un tuteur métier

Le processus d'accueil est à performer : la MAS Le Villa Joie souhaite retravailler l'articulation et le contenu des différents temps

La formation du nouvel embauché sera notamment requestionné sur la modalité pédagogique et sur la traçabilité

La MAS Le Villa Joie a identifié des thématiques à intégrer dans la formation initiale des nouveaux embauchés (cf. Annexe 4)

Engagement 31

L'établissement projette de réviser son processus d'accueil

4. L'entretien et le développement des compétences à la MAS Le Villa Joie

A. Les entretiens annuel et professionnels, le plan de développement des compétences

Les entretiens annuels et professionnels sont déployés et permettent de repérer des besoins en formation, des appétences, et d'alimenter le parcours de chaque salarié

Un plan de développement des compétences est construit

La professionnalisation est encouragée et soutenue, notamment via la VAE

B. L'entretien régulier des compétences : les formations, les rappels de pratiques en temps interprofessionnel

Les compétences sont entretenues, réactivées et transmises via différentes modalités complémentaires (cf. Annexe 4) :

- Remise et explicitation de documentation (charte, procédures majeures...)
- Formation par ses pairs (ex utilisation des outils numériques, organisation d'une séance de balnéothérapie, ...)
- Formation continue
- Rappels de principes lors de circonstances particulières, en réunion d'équipe
- etc.

Engagement 33

L'établissement a défini des modalités pour former et sensibiliser ses équipes sur des thématiques clés en matière de qualité d'accompagnement : bientraitance, communication alternative, etc.

Engagement 23

Dans son CPOM, l'établissement s'engage à adapter son plan de formation à l'évolution des besoins de son public



C. Les dernières réflexions autour de la GPEC laissent apparaître des besoins qualitatifs et quantitatifs

A l'occasion de l'élaboration de son projet d'établissement, la MAS Le Villa Joie a procédé à un examen des tendances concernant les besoins tendanciels de ses résidents et concernant ses ressources humaines. Ce qui a pu être constaté :

- **Le vieillissement des équipes et le besoin de renouvellement est une réalité**
Une projection quantitative sur les emplois fait apparaître (sur la base de départs à 62 ans) :
13 Départs au plus tard en 2027
14 entre 2027 et 2032
- **Le vieillissement et la présence croissante de maladies évolutives** sont susceptibles d'engendrer un accroissement des besoins en santé, en accompagnement de l'autonomie et en accompagnement de la vie quotidienne et de la vie sociale (cf. chapitre 1 : public accueilli)
- **Le croisement de ces 2 tendances amène un constat et des questions**
Le constat : un recentrage sur des activités de soins est très vraisemblable
Les questions : la question des ressources et du temps de soignant va se poser :
Comment gagner du temps de soignant : recruter ou organiser différemment ?
Comment être plus attractif ?

	AS, AES, AMP	Professions médicales et paramédicales	Educateurs Spécialisés	Animateurs	Agents de service	Fonction Support
Plus de besoins médicaux						
Plus de rdv médicaux						
Plus de pathologies						
Plus de repas en chambre						
Plus d'aide aux temps des repas						
Perte d'autonomie donc plus d'aide aux déplacements						
Nursing						
Des besoins différents en matière d'activités (contenu, temps)						

Pas d'incidence significative

Incidence importante

Incidence très importante

Le CODIR a émis différentes hypothèses, qui seront à étudier sur la période 2024-2027 ; parmi les ressources/ besoins nouveaux potentiellement :

- **Recruter ou former un IDE en pratique avancée ?**
- Encourager les délégations IDE/AS ?
- **Former les agents de service à l'aide au repas ?**
- **Le remplacement de certains salariés : Médecin**
Rééducation, MK ?

Engagement 32

L'établissement s'engage à instruire son analyse GPEC et à déterminer les actions à mettre en place



5. La MAS Le Villa Joie est attentive aux conditions de travail et au soutien apporté aux professionnels

A. La MAS Le Villa Joie organise des espaces de partage de pratiques et de réflexion éthique.

Ces temps sont mis en place pour apporter un soutien aux professionnels, et prenant la forme de temps d'Analyse de Pratiques Professionnels, ou de questionnement éthique en Commission

Ces temps sont complétés si nécessaire par des actions de formation collectives

Engagement 35

Dans son CPOM, l'établissement s'engage à réaliser un bilan de la participation aux GAPP, et d'en tirer des enseignements en termes de formation si nécessaire

B. La MAS Le Villa Joie favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels.

Les équipements et matériels sont entretenus

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est réalisé, il doit être réinterrogé et actualisé plus régulièrement

Les formations en lien avec la sécurité sont suivies à jour (Gestes d'urgence, Incendie, PRAPSS, ...).

Engagement 34

L'établissement tiendra à jour son DUERP

6. Développer une politique RH en lien avec une société qui évolue : une orientation 2024-2027

Parmi les chantiers à ouvrir et travailler prioritairement sur 2024-2027 :

- La responsabilisation des professionnels, avec le renforcement des missions de référents et/ou l'efficacité des commissions
- L'accueil des nouveaux
- L'actualisation du DUERP et la prévention des risques
- La maintenance d'une base documentaire claire, structurée...
- La réflexion GPEC : quelles solutions pour adapter sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions ?



II. La gestion administrative, budgétaire, financière et comptable au sein de la MAS Le Villa Joie

1. La gestion administrative des salariés est assurée par le service administratif

Celui-ci est en charge de la gestion des contrats, de l'élaboration des payes, des déclarations sociales

2. La gestion budgétaire et financière est assurée par le directeur et le service administratif

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le budget de la MAS est prévu dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu avec l'Agence Régionale de Santé d'AURA

Un dialogue de gestion régulier est instauré entre la MAS Le Villa Joie et l'ARS portant sur l'état d'avancement des objectifs.

A ce titre, le service administratif de la MAS Le Villa Joie prépare les différents états financiers permettant aux gestionnaires de préparer leurs rendus, auprès du CA et de l'ARS :

- Etats prévisionnels de recettes et dépenses (EPRD),
- Budgets prévisionnels (BP),
- Etats réalisés de recettes et dépenses (ERRD)
- Comptes administratifs (CA).

Engagement 37

Dans son CPOM, l'établissement s'engage à mettre en place des actions favorisant une organisation efficiente : examen des tableaux de bord ANAP, analyse d'indicateurs dont l'absentéisme

Des financements complémentaires peuvent être recherchés afin de financer certains projets et/ou achats de matériels spécifiques, via des appels à projets ou subventions.

3. Un suivi des dépenses est réalisé

Divers suivis et tableaux de bord permettent de s'assurer d'éventuelles anomalies

Un point régulier est réalisé en CODIR, et en CA

Le taux d'occupation est suivi

Engagement 38

Dans son CPOM, l'établissement s'engage à suivre son taux d'occupation mensuellement

4. Les commandes sont réalisées par chaque service

La validation est réalisée par le directeur, chaque service assurant la réception de ses commandes



III. La gestion du système d'information au sein de la MAS Le Villa Joie

1. La politique numérique de la MAS Le Villa Joie

La politique numérique du Villa Joie vise à apporter aux professionnels l'accès aux informations dont ils ont besoin pour faire leur travail aussi efficacement que possible, au bénéfice du service rendu aux résidents.

Cette politique s'articule autour de 2 principes :

- **Agir avec responsabilité**, dans la mesure où la donnée informatique est par nature sensible
- **Sécuriser le système d'information**, pour limiter les risques de perte, de divulgation

2. L'organisation informatique de la MAS Le Villa Joie

La MAS Le Villa Joie dispose d'un système informatique doté d'un serveur externalisé, d'un parc informatique et de divers logiciels adaptés aux besoins des différents services. Le système d'information est géré par une société externe qui en assure la maintenance et les réparations.

Le serveur intranet de la structure héberge tous les documents de la MAS.

Les résidents bénéficient du réseau Wifi

Des dispositifs et actions de sécurisation sont en place :

- L'accès au dossier informatisé du résident se fait par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe attribué en fonction de la catégorie professionnelle de chaque salarié.
- Un système de sauvegarde est en place
- Une ligne de secours est installée
- Une hot line permet de gérer les incidents rapidement (24h/24 & 7j/7).

Des règles d'usage et des protocoles techniques sont en place qui définissent les règles et bonnes pratiques pour l'utilisation du système informatique et des logiciels. Un référent est en place pour guider les professionnels dans la bonne utilisation du logiciel métier

Des **formations** en intra sont dispensées régulièrement

3. Les chantiers de la MAS Le Villa Joie sur la période 2024-2027

Un travail sur le Règlement général à la protection des données (RGPD) devra être conduit, afin de mettre l'établissement en conformité avec la réglementation.

L'intégration de la nomenclature Sérafin PH s'accompagnera d'une évolution du logiciel DUI : ces changements seront gérés en mode projet

Engagement 36

L'établissement s'assurera d'être en conformité avec le RGPD, et dans ce cadre pourra faire évoluer des pratiques pour améliorer si besoin la sécurité des données à caractère personnel, la confidentialité.

Engagement 39

Dans son CPOM, l'établissement s'engage à déployer un système d'information compatible avec Sérafin PH : ceci sera conduit en mode projet



IV. La gestion des locaux et des espaces au sein de la MAS Le Villa Joie

Les locaux et espaces contribuent à la qualité de vie du résident et à la QVT des professionnels : dans sa mission, la MAS Le Villa Joie indique souhaiter apporter un cadre de vie agréable et sécurisant.

1. L'entretien, la maintenance préventive et curative est gérée par le Service Technique

Le Service Technique assure l'entretien de l'ensemble des bâtiments et des installations, le suivi de la maintenance technique (sécurité incendie, contrôles techniques obligatoires...), l'entretien des espaces verts (sauf la taille des haies qui est confié à une entreprise extérieure).

Le Service Technique de l'Établissement assure le nettoyage, l'entretien préventif et les réparations (selon les pannes) des fauteuils roulants manuels ou électriques des résidents et du parc de remplacement propre à l'Établissement. Cette prestation nécessite du temps mais permet d'adapter sur mesure les installations spécifiques pour chaque résident (cale-pieds, repose coude, commandes, synthèse vocale...) préconisées par le médecin de médecine physique et l'ergothérapeute. En cas de panne plus complexe, notamment d'ordre électronique, l'ergothérapeute fait appel à des prestataires extérieurs.

Enfin le Service Technique est garant des maintenances préventives et curatives des dispositifs médicaux présents dans l'Établissement

2. La décoration des locaux collectifs est une préoccupation partagée par les résidents et les professionnels

Se sentir bien dans son espace de vie ou au travail, c'est aussi s'approprier un cadre et l'agrémenter

Dans le cadre du présent projet d'établissement, un travail interprofessionnel, associant aussi des résidents, a été mené : des propositions pour donner de la vie, décorer les espaces ont été formulées

Engagement 12

L'établissement s'engage à exploiter les propositions formulées par le groupe de travail en faveur des personnes concernées par un handicap sensoriel
Ex : mettre plus de couleurs, aménager des espaces « cosy » etc. ...

3. Les chantiers de la MAS Le Villa Joie sur la période 2024-2027

La signalétique et la décoration des lieux collectifs seront des sujets de réflexion



V. La gestion logistique au sein de la MAS Le Villa Joie

1. La gestion de la restauration au sein de la MAS Le Villa Joie

Les repas sont fabriqués en liaison chaude sur le principe de la restauration traditionnelle dans une cuisine qui est aux normes HACCP.

L'établissement accueille dans ses cuisines une société prestataire disposant de toute la technicité nécessaire pour répondre à l'exigence de repas collectifs respectueux de la singularité de chacun et des déclinaisons de texture nécessaires, selon les prescriptions du médecin

Le service assure et propose 4 repas par jour : petit déjeuner, déjeuner, collation et dîner. Les repas du midi et du soir sont généralement servis dans la salle de restaurant, le service étant à l'assiette sur 2 services (midi & soir). Les menus des repas sont établis en fonction des saisons, des préférences des résidents et avec le souci de varier les propositions et d'assurer un bon équilibre alimentaire. Les menus du jour sont affichés à la semaine et accessible sur le site internet de l'Établissement.

La Commission Menu Nutrition se réunit régulièrement et formule des propositions : le compte rendu est affiché et explicité à l'occasion de la réunion mensuelle résidents/ équipe de chaque Unité de Vie

Des protocoles alimentaires sont élaborés, notamment pour régir les différentes textures
Des protocoles techniques définissent les mesures de sécurité alimentaire (par ex : contrôle et réception des matières premières, contrôle des températures de stockage et de livraison, planning de nettoyage, etc.)

Les travaux qui se sont tenus à l'occasion du projet d'établissement, et qui ont associés les professionnels et les résidents, se sont attachés à identifier des pratiques pouvant faciliter la vie des personnes concernées par un handicap sensoriel : des préconisations ont été réalisées

Des animations sont réalisées par la cuisine : fêtes du calendrier, repas à thème pour découvrir des produits ou des gastronomies locales ou internationales, anniversaires etc.

De nombreux repas en petits groupes sont également organisés (midi ou soir) sur les Lieux de Vie.

Sur la période estivale (15 juin-15 septembre), les repas du soir sont pris sur la terrasse extérieure attenante à la salle de restaurant (sauf en période d'alerte canicule).

En cas d'urgence ou de défaut d'approvisionnement, l'établissement dispose d'un stock tampon lui permettant de réagir et d'assurer la continuité des repas.

2. L'Hygiène des locaux au sein de la MAS Le Villa Joie

L'hygiène des locaux est assurée par une équipe d'agent de service, sous la responsabilité du Cadre administratif.

L'évaluation de la prestation « Nettoyage désinfection » permet d'assurer un suivi du niveau de propreté des locaux.

Les principes d'organisation de la prestation sont définis dans la **procédure Entretien des locaux** pour assurer un niveau d'hygiène conforme et une qualité de vie aux résidents :

- Le mode bionettoyage est utilisé
- Un service est assuré tous les jours, selon un zonage qui détermine les tâches et leur fréquence
- Une traçabilité est assurée



- Des protocoles techniques sont établis
- Un suivi et des audits internes sont réalisés

3. La gestion du linge au sein de la MAS Le Villa Joie

L'entretien du linge plat, des tenues du personnel et du linge des résidents sont sous-traités à prestataire extérieur

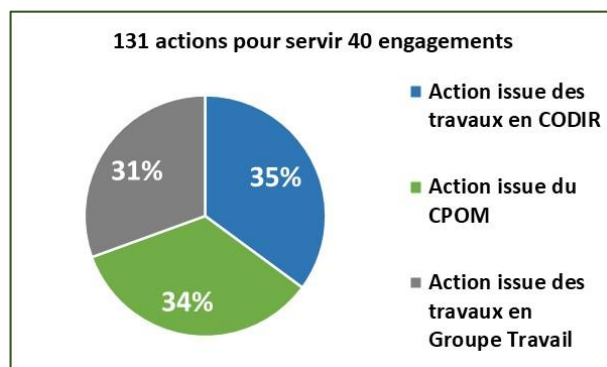


En conclusion

Le présent projet d'établissement est l'aboutissement d'une réflexion globale et cohérente

Globale ...

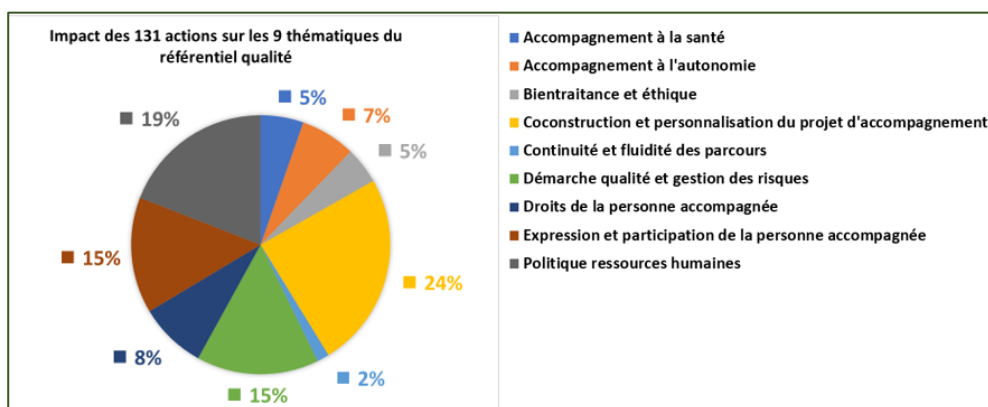
Les 40 engagements listés dans le projet d'établissement sont issus des réflexions du CODIR, des propositions formulées en Groupes de travail, et des objectifs définis en CPOM, ceci pratiquement par 1/3.



Cohérente...

Les 40 engagements recouvrent les 9 thématiques du Référentiel qualité des ESSMS élaboré par l'HAS :

- Accompagnement à la santé
- Accompagnement à l'autonomie
- Bientraitance et éthique
- Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement
- Continuité et fluidité des parcours
- Démarche qualité et gestion des risques
- Droits de la personne accompagnée
- Expression et participation de la personne accompagnée
- Politique ressources humaines



Les 40 engagements et les 131 actions qui les sous-tendent seront structurés en plan d'actions, précisant pour chaque action un pilote, une échéance. Afin de s'assurer du pilotage de son projet d'établissement, la MAS le Villa Joie s'est doté en 2023 du logiciel AGEVAL, et actualisera son projet à chaque fois que nécessaire afin de maintenir à ce document sa qualité de guide de travail.



Annexes



Définitions, glossaire

AFHP	Association Familiale des Handicapés Physiques
AMP	Aide Médico Psychologique
ARS	Agence Régionale de Santé
AS	Aide Soignant
AURA	Auvergne Rhône Alpes
CA	Conseil d'Administration
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CVS	Conseil de la vie sociale
CSE	Comité Sociale et Economique
CQAC	Comité Qualité et Amélioration Continue(
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CVS	Conseil de la Vie Sociale
CODIR	Comité de Direction
DLU	Dossier de Liaison d'urgence
DUERP	Document Unique D'Evaluation des Risques Professionnels
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
GOS	Groupe Opérationnel de Synthèse
GAPP	Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétence
HAS	Haute Autorité de Santé
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PP	Projet Personnalisé
PCA	Plan de Continuité des Activités
QVCT	Qualité de Vie et des Conditions de Travail Référentiel d'observation des compétences sociales
ROCS	Le Rocs est un outil interne à l'établissement, qui permet d'objectiver les compétences des usagers selon 5 dimensions et de faciliter la construction du Projet Personnalisé
RGPD	Règlement européen général sur la protection des données
SERAFIN	Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements au
-PH	parcours des Personnes Handicapées
VAE	Valorisation des Acquis de l'Expérience



Annexe 1 – Données concernant le public accueilli entre 2017 et 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Moyenne d'âge (an)	53	54	54	53	52
Moyenne d'âge à l'entrée au VJ (an)	41	41	41	41	41
Hommes (%)	61%	63%	63%	60,9	54,3
Femmes (%)	39%	37%	37%	39,1	45,7
Résidents sous protection juridique (%)	76%	76%	76%	78,3	71,7
Résidents sans protection juridique (%)	24%	24%	24%	21,7	28,3
Maladies évolutives (%)	28	26	26,7	31,1	34,8
Hors maladies évolutives (%)	72	74	73,3	68,9	65,2
Durée moyenne de séjour (an)	12,6	13,4	13	12,1	11,5
Nombre de décès en 2017	2	1	4	5	5
Population / ancienneté VJ					
0 à 5 ans	28%	19,6%	17,8%	26,1%	34,8%
5 à 10 ans	22%	30,4%	33,3%	28,3%	19,6%
10 à 15 ans	13%	13,0%	11,1%	13,0%	15,2%
15 à 20 ans	11%	6,5%	8,9%	10,9%	10,9%
20 à 25 ans	13%	13,0%	13,3%	8,7%	6,5%
25 à 30 ans	7%	8,7%	8,9%	6,5%	4,3%
30 à 35 ans	7%	8,7%	6,7%	6,5%	6,5%
35 à 40 ans	0	0,0%	0,0%	0,0%	2,2%
Nb de séjours temporaires	30	26	25	19	25



Annexe 2 : Extrait du schéma régional de santé AURA 2018 2028 (p 226 et suivants)

Concernant les cibles en matière de qualité et d'efficience (p 230 à 232)

Qualité et sécurité de la prise en charge et de l'accompagnement

Objectif : Garantir la sécurité et la continuité des prises en charge en développant la culture du risque et du signalement de l'évènement indésirable grave

Objectif : Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et l'accompagnement des **comportement-problèmes**

Bien-être et respect de la dignité des résidents / personnalisation de l'accompagnement

Objectif : S'assurer de la prise en compte des attentes et besoin des résidents

Adéquation de la population et connaissances des besoins en prestations

Objectif : Promouvoir la mise en adéquation des prestations et des besoins (au sens de la nomenclature SERAFIN-PH)

Soins médicaux et infirmiers à visée préventive, curative et palliative

Objectif : Garantir le repérage des besoins somatiques conformément à la RBPP Comportement Problème*

Politique des ressources humaines

Objectif : Définir les orientations stratégiques « ressources humaines » dans le projet d'établissement

Objectif : Analyser les publics accueillis pour mieux identifier les besoins en compétences

Objectif : Développer une démarche **qualité de vie au travail et de prévention** des risques psycho-sociaux

Adaptation des pratiques professionnelles à l'évolution des publics accueillis

Objectif : Adapter le plan de formation à **l'évolution des publics accueillis et mettre en œuvre les RBPP** (ANESM) et les plans nationaux

Concernant les déclinaisons départementales, et spécifiquement dans l'Ain (p 233 à 237)

Répît

Chaque établissement doit développer, seul ou en partenariat, une offre **d'aide aux aidants** conformément à l'action 12 de la démarche nationale en faveur des aidants : accueils séquentiels, accueil de jour, répît, urgence...

PHV

L'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes peut être organisé à travers quatre leviers : · L'adaptation de l'offre existante des MAS et FAM pour assurer le maintien des résidents avançant en âge.



Annexe 3 -Evaluation des objectifs présents dans le projet d'établissement et le CPOM précédent

Orientation	Résultat évalué	Enseignement	Taux de réalisation estimé
CPOM 2018-2022			
Améliorer l'accompagnement des jeunes résidents, des personnes atteintes de maladies évolutives et des personnes handicapées vieillissantes	Des actions réalisées : ES, psychomotricienne, ASA, espace multi sensoriel	Peu concluant, malgré des actions engagées : séjour séquentiel, rapprochement autres ESMS etc. La tendance du vieillissement se confirme	20 %
Promouvoir la Démarche Qualité	Démarche non pilotée, actions insuffisamment poursuivies	Le COVID n'a pas été facilitateur Des actions mises en place à consolider	30 %
Optimiser les ressources humaines de l'Établissement	Des recrutements : ES, psychomotricienne Des formations réalisées : transmission	Tendances sociétales et GPEC à prendre en compte Changement de logiciel à venir	100 %
Développer une offre de répit	Le besoin de répit peut être couvert par du temporaire Des actions réalisées (type échanges libres), une efficacité modérée	A questionner au regard du vieillissement des résidents/des familles	50 %
PE 2015 2019			
Mieux prendre en compte de la parole du résident non demandeur	Des actions menées, pas forcément évaluées	Approfondir la question de la prise en compte des résidents non demandeurs	100 %
Accompagner des jeunes résidents en provenance d'établissement pour enfants dont l'intégration se révèle problématique au Villa Joie	Peu concluant, malgré des actions engagées : séjour séquentiel, rapprochement autres ESMS Peu de demandes d'usagers jeunes (ex : en provenance de foyer).	Il semble bien persister un décalage entre les 2 types d'établissements (foyers jeunes et Le Villa Joie).	20 %
Rénover le bâti et réaménager des espaces	Bon taux de réalisation	Questionner à présent sur « mettre de la vie »	100 %
Faire du Villa Joie un « lieu de vie dans lequel on soigne » plutôt qu'un « lieu de soins dans lequel on vit »	Travail important réalisé sur l'animation	Le vieillissement induit de nouveaux besoins Ex : accompagner le handicap type surdit�, malvoyance etc.	75 %



Annexe 4 -Maintenance des compétences

Thématiques	Information/ Formation à l'accueil	Compétences mo- bilisables à disposi- tion du collectif	Evoqué lors de temps d'échange	Rappelé en ré- union d'équipe
Connaissance des droits de la personne accompagnée	Oui			Oui
Utilisation de moyens et outils de communication adaptés	Oui	Ergothérapeute		Oui
Prévention et éducation à la santé		Formation récente d'une IDE	En PP notam- ment Sollicitation MG	Oui
Activités et approches non mé- dicamenteuses		Pro formés : douleur Balnéo, sophrologie	En relève, temps réflexion	Oui
Questionnement éthique		Recours équipe mobile	Commissions Temps réflexion	Oui
Fin de vie et/ou deuil de la per- sonne	Oui	Formation soins pal- liatifs Recours équipe mobile	Temps de ré- flexion Relève PP	Oui
Repérage à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne ac- compagnée.			Temps réflexion	
Bientraitance	Oui		GAPP	Oui Via référentiel
Préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isole- ment des personnes accompa- gnées.		Equipe rééducation Ergo	Temps réflexion PP Réunion soins/animation	Oui
Détection et au signalement de faits de maltraitance et de vio- lence	Oui		GAPP	Oui
Gestion des évènements indési- rables	Oui			Oui
Outils numériques	Oui	Secrétaire médi- cale		
RBPP, procédures et références spécifiques au cadre d'interven- tion				Oui

